RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

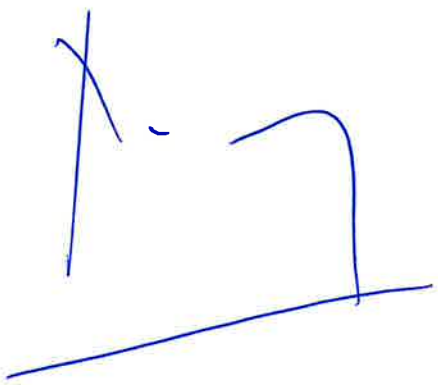
Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 14077

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes par le Président du Directoire



ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2020

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif 3
Bilan - Passif 4
Compte de résultat 5

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations 21
5-2 Amortissements 22
5-3 Provisions et dépréciations 23
5-4 Créances et dettes 24
5-5 Eléments du fonds commercial 25
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes 26
5-7 Produits à recevoir 27
5-8 Charges à payer 28
5-9 Charges et produits constatés d'avance 29
5-10 Composition du capital social 30
5-11 Variation des capitaux propres 31
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG 32
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires 33
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun 34
5-15 Charges et produits exceptionnels 35
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices 36

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail 38
6-2 Engagements financiers donnés et reçus 39
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles 40
6-4 Instruments financiers 41
6-5 Situation fiscale différée et latente 42
6-6 Effectif moyen 43
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société 44
6-8 Filiales et participations 45
6-8 bis Filiales 46
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 47

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 907 189	6 645 750	13 261 439	14 255 705
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	262 603		262 603	284 611
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	114 287	5 585 380	5 586 968
Constructions	14 235 525	10 646 807	3 588 717	3 523 367
Installations techniques, matériel, outillage	17 742 250	12 742 010	5 000 240	3 897 622
Autres immobilisations corporelles	7 248 609	6 278 315	970 294	1 291 566
Immobilisations en cours	167 686		167 686	292 943
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	66 501 873	1 843 046	64 658 826	58 645 815
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	35 736 898		35 736 898	7 231 657
Autres immobilisations financières	1 708 191		1 708 191	1 932 058
ACTIF IMMOBILISE	**169 265 189**	**38 270 216**	**130 994 973**	**96 997 011**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 710 570	53 645	12 656 926	12 270 574
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 856 356		11 856 356	11 047 794
Marchandises	3 475 646	76 685	3 398 962	3 164 867
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 387 036	4 656 832	15 730 205	18 404 317
Autres créances	75 056 742	265 836	74 790 906	114 631 224
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 093 545		2 093 545	1 706 324
(dont actions propres : 1 961 165)				
Disponibilités	13 275 881		13 275 881	6 116 572
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	476 886		476 886	756 534
ACTIF CIRCULANT	**139 332 664**	**5 052 997**	**134 279 667**	**168 098 206**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 265 787		5 265 787	3 185 888
TOTAL GENERAL	**313 863 640**	**43 323 213**	**270 540 427**	**268 281 104**

Rubriques			31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			903 287	826 608
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			2 710 614	1 253 712
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-2 473 641	1 533 581
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			486 175	461 564
CAPITAUX PROPRES			**62 182 534**	**64 631 564**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			6 197 695	4 101 207
Provisions pour charges			4 071 088	4 071 088
PROVISIONS			**10 268 783**	**8 172 295**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			129 350 296	122 421 430
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	5 208 683	3 070 326
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 786 281	54 201 332
Dettes fiscales et sociales			8 528 462	10 606 799
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			43 670	61 810
Autres dettes			4 889 394	4 902 423
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**197 806 786**	**195 264 121**
Ecarts de conversion passif			282 325	213 125
TOTAL GENERAL			**270 540 427**	**268 281 104**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	2 586 024	1 372 818	3 958 841	4 680 803
Production vendue de biens	118 600 030	96 333 344	214 933 374	225 368 843
Production vendue de services	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**131 585 446**	**98 754 480**	**230 339 926**	**240 251 747**
Production stockée			-8 596 956	4 324 543
Production immobilisée			26 280	51 000
Subventions d'exploitation			338 213	384 976
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 332 388	2 030 169
Autres produits			260 449	254 378
PRODUITS D'EXPLOITATION			**224 700 301**	**247 296 813**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			110 320 598	120 042 927
Variation de stock (marchandises)			-268 632	229 794
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			69 717 408	71 841 712
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-9 887 661	-1 707 506
Autres achats et charges externes			31 929 587	32 564 783
Impôts, taxes et versements assimilés			3 119 141	3 181 035
Salaires et traitements			12 311 115	13 005 020
Charges sociales			5 477 981	6 129 711
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 956 696	3 034 922
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 601 935	964 332
Dotations aux provisions			337 552	201 000
Autres charges			865 966	947 747
CHARGES D'EXPLOITATION			**229 481 686**	**250 435 478**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-4 781 386**	**-3 138 665**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			25 262	15 103
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				320
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			234 895	131 869
Autres intérêts et produits assimilés			5 735 960	3 864 655
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			75 000	818 068
Différences positives de change			463 597	77 643
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**6 509 452**	**4 892 553**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 027 480	91 263
Intérêts et charges assimilées			1 174 870	1 174 767
Différences négatives de change			407 543	441 293
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 609 892**	**1 707 322**
RESULTAT FINANCIER			**1 899 560**	**3 185 231**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-2 856 565**	**61 669**

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125 766	1 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital	140 088	74 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	377 664	92 773
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**643 518**	**168 085**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 010 484	204 119
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 073	100 126
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	113 112	74 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 211 668**	**378 857**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-568 150**	**-210 772**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	161 039	187 376
Impôts sur les bénéfices	-1 112 112	-1 870 060
TOTAL DES PRODUITS	**231 878 532**	**252 372 554**
TOTAL DES CHARGES	**234 352 174**	**250 838 974**
BENEFICE OU PERTE	**-2 473 641**	**1 533 581**

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 270 540 427 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 339 925 €, et dégageant un résultat de - 2 473 641 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités.
Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :

- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;

- le 22 juillet 2020 , la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :

- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;

- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

Néant

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 907 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2020, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2021 à 2025 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2019) pour la France, 10% (vs 10% en 2019) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2019) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2019) pour la France et 4% (vs 4% en 2019) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/20 est de 106 649 pour une valeur 2 120 833 €. Le cours moyen de ces actions est de 19,89€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	100 463	1 961 135
Contrat liquidité	6 186	159 698

Soit 106 649 actions pour 2 120 833 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2020, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 159 426 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 581 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 477 K€ en 2019.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2020, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux et Garri du Gai.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 28%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Au 31 décembre 2020, les ratios sont respectés.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2020, cet emprunt a été tiré à hauteur de 143,3 M€. Les frais d'émission (1,9 M€) ont été comptabilisés en autres achats et charges externes.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.667 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.364 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2020. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.
Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.
Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).
Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.
Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2019, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 6 juillet 2020 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera proposé de ne pas distribuer

de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

- Au 31 décembre 2020, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements

- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation

- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité

- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 867 331		535 876
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 519 685		470 719
Install. techniques, matériel et outillage ind.	16 122 968		1 951 772
Installations générales, agenc., aménag.	5 017 051		2 337
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 232 389		36 872
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	292 943		79 452
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 157 902**		**2 541 153**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	59 600 846		6 976 777
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	9 163 715		31 334 984
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**68 785 568**		**38 311 761**
TOTAL GENERAL	**131 810 802**		**41 388 790**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	199 723		20 203 484	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 990 404	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		332 490	17 742 250	
Installations générales, agencements divers		59 509	4 959 878	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		8 610	2 260 651	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	204 709		167 686	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**204 709**	**400 609**	**45 093 737**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		75 750	66 501 873	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		3 053 610	37 445 089	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**3 129 360**	**103 967 969**	
TOTAL GENERAL	**404 433**	**3 529 970**	**169 265 189**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 293 324	1 352 426		6 645 750
Terrains	112 699	1 588		114 287
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 711 321	197 302		5 908 623
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 513 188	208 067		4 721 255
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 225 345	840 046	323 381	12 742 010
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 168 953	187 867	57 663	4 299 156
Matériel de transport	18 534	2 833		21 367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 798 467	166 568	7 242	1 957 792
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 565 436**	**1 604 270**	**388 287**	**29 781 420**
TOTAL GENERAL	**33 858 760**	**2 956 696**	**388 287**	**36 427 170**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 612**						**24 612**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 612**						**24 612**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	461 564	24 612		486 175
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**461 564**	**24 612**		**486 175**
Provisions pour litiges	803 664	464 052	377 664	890 052
Provisions pour garanties données aux clients	118 000		54 365	63 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 179 543	2 064 464		5 244 008
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**8 172 295**	**2 528 516**	**432 029**	**10 268 783**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	955 031	963 015	75 000	1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1	130 329		130 329
Dépréciations comptes clients	2 383 023	2 471 607	197 798	4 656 832
Autres dépréciations	265 836			265 836
DEPRECIATIONS	**3 603 891**	**3 564 951**	**272 798**	**6 896 044**
TOTAL GENERAL	**12 237 750**	**6 118 078**	**704 827**	**17 651 001**
Dotations et reprises d'exploitation		2 939 487	214 163	
Dotations et reprises financières		3 027 480	75 000	
Dotations et reprises exceptionnelles		151 112	415 664	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 736 898	4 415 309	31 321 589
Autres immobilisations financières	1 708 191	1 708 191	
Clients douteux ou litigieux	4 387 630	4 387 630	
Autres créances clients	15 999 406	15 999 406	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 430	20 430	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	30 714	30 714	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 704 615	1 704 615	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 194 846	1 194 846	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 574 500	2 574 500	
Groupe et associés	66 551 894	66 551 894	
Débiteurs divers	2 979 743	2 979 743	
Charges constatées d'avance	476 886	476 886	
TOTAL GENERAL	**133 365 753**	**102 044 164**	**31 321 589**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	31 334 984		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 829 743		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	20 655 585	20 655 585		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	108 694 711	27 085 016	27 739 797	53 869 898
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 786 281	49 786 281		
Personnel et comptes rattachés	1 935 090	1 935 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 237 298	2 237 298		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	510 515	510 515		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 845 559	3 845 559		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 670	43 670		
Groupe et associés	5 208 683	5 208 683		
Autres dettes	4 889 394	4 889 394		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**197 806 786**	**116 197 091**	**27 739 797**	**53 869 898**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	108 726 211			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 392 237			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 265 787		5 244 008	282 325
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**5 265 787**		**5 244 008**	**282 325**

Libellé	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	401 664
CLT FAE	424 450
CLT FAE CENTRAL	84 757
ETAT SUBV.À REC	2 470 745
ETAT PRODU	81 736
ALLOCATION ASP A REC	22 020
DIV. PRODTS À R	123 555
PAR ASSUR CREDIT	240 141
TOTAL AUTRES CREANCES	**3 849 067**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 849 067

Libellé	31/12/2020
INT.COUR./EMPRUNTS	150 067
FOURN.FNP VRAC	2 571 346
FOURN.FNP MS	781 301
FOURN.FNP PF	1 555 537
FOURN.FNP STT	3 817
FOURN.FNP	2 607 779
FOURN. FAR CENT	5 508
FOURN.FNP CIA VRAC	216 128
FOURN.FNP CIA MS	7 415
FOURN.FNP CIA PF	62 687
FOURN.FNP TVTE	378 501
CLT RRR ET AAE	11 996
PROV. CP À PAYER	1 072 476
PROV. AUTRES CA	701 010
PROV. PART SALARIES	139 869
CH.SOC.CP À PAYER	477 838
CH.SOC.À PAYER	330 711
TVA A REGULARISER	182
TVA FAE	82 201
ETAT CHARG	484 880
DIV. CH. A PAYER	142 422
PART. PUB EXPORT	1 727 095
PART. PUB GD	867 525
PART. PUB TRAD	234 594
PART. PUB LOCAL	64 066
COMMISSIONS AGENTS	684 666
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	13 960
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
INT.COUR.A PAYER	166 360
TOTAL	**15 587 781**
TOTAL	15 587 781

Libellé	31/12/2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	476 886
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	476 886

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	64 631 564
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	64 631 564

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 611
Autres variations		
Résultat de l'exercice	2 473 641	
SOLDE	**2 449 030**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	62 182 534

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	2 710 614
Résultat de l'exercice	-2 473 641
TOTAL	**236 972**

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	236 972
TOTAL	**236 972**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	%
VENTES VINS BOUTEILLES	119 465 089	96 370 717	215 835 806	226 760 906	-4,82 %
VENTES VINS VRAC	1 720 964	1 335 444	3 056 408	3 288 739	-7,06 %
PRESTATIONS	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102	12,21 %
TOTAL	**131 585 446**	**98 754 479**	**230 339 925**	**240 251 747**	**-4,13 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	57 420	25 262
TOTAL	**57 420**	**25 262**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	50	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 010 433	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	12 323	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	75 750	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	88 500	687
TOTAL	**1 211 667**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS CESSION ELEMENTS CORPORELS	7 818	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	132 271	778
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	377 664	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 766	771
TOTAL	**643 519**	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-2 856 564	-953 030	-1 903 534
Résultat exceptionnel à court terme	-568 149	-159 082	-409 067
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-161 039		-161 039
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-3 585 752**	**-1 112 112**	**-2 473 640**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**130 850**		**130 850**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours			7 035		7 035
TOTAL			**7 035**		**7 035**
VALEUR NETTE			**123 815**		**123 815**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours			5 614		5 614
TOTAL			**5 614**		**5 614**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			20 733		20 733
A plus d'un an et moins de 5 ans			50 231		50 231
A plus de cinq ans			3 042		3 042
TOTAL			**74 006**		**74 006**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			5 614		5 614

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	38 000 000		38 000 000			
TOTAL	**38 000 000**		**38 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 970 973					18 970 973
TOTAL	**18 970 973**					**18 970 973**

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**126 671 205**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	88 544 644
Gage sur stocks (sûretés réelles)	17 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	18 000 000
Cautions (sûretés personnelles)	3 126 561
TOTAL	**126 671 205**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	45 000	-19	-71	52
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**45 000**	**-19**	**-71**	**52**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	écart de juste valeur
Vente à terme	6 931	71	-6	77
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**6 931**	**71**	**-6**	**77**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	136 129
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**136 129**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	434 088
Participation des salariés	45 091
Autres	64 378
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**543 557**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-407 428**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	95	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	45	
EMPLOYES ET OUVRIERS	142	
TOTAL	**283**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 595 833	100, 	770 172 770 172	416 994 	2 995 882 (35 665)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 464 590	99,95 	303 373 303 373	 	3 742 579 366 243
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 240 324	100, 	458 101 458 101	2 524 950 	497 888 220 015
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 153 525	99,99 	784 897 784 897	442 435 	543 577 222 212
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 281 674	99,97 	543 536 543 536	1 289 360 	749 444 (16 559)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (263 938)	100, 	10 000 10 000	283 203 	(239) (8 642)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 297 372	100, 	271 224 271 224	1 316 064 	357 631 (50 122)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884 761 164	20 000 82 460	99,5 	19 900 	37 305 	131 010 62 460
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (184 650)	100, 	30 000 30 000	227 714 	163 133 (124 952)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 34 129	100, 	1 000 1 000	283 598 	63 161 (23 713)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 273 275	95, 	3 229 852 3 229 852	 	625 835 72 423
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	64 (629)	50, 	37 37	 	399 737 249
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 011 015	13,68 	1 865 083 1 865 083	1 139 443 	193 581 (530 651)
AUTRES PARTICIPATIONS					

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 501 044	100,	150 000 150 000	3 538 292	18 515 769 219 356
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 748 670	100,	2 727 110 1 852 110	220 089	2 429 821 71 122
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 77 420	50,	10 000 10 000		216 401 57 420
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 370 375	100,	1 427 605 1 427 605	3 367 855	27 710 210 (339 123)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 562 795	100,	7 000 000 7 000 000	6 499 180	1 717 565 (1 010 872)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 2 141 306	100,	3 804 271 3 804 271	70 494	7 348 201 222 315
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 276 116	100,	8 251 340 8 251 340	15 034 688	28 995 736 (1 534 228)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 767 053	90,	3 883 600 3 883 600	1 860 702	9 130 611 181 272
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 657 424	100,	18 186 036 18 186 036	9 314 626	8 850 656 (93 628)
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 158 503	100,	2 499 810 2 499 810	904 891	10 756 726 1 110 604
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 585 560)	100,		657 901	149 847 (35 129)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 209 887 3 233 467	100,	3 547 195 3 547 195	20 565 179	324 905 (5 987)
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 283 369	100,	963 015		3 818 (387 120)
ADVINI UK Londres GB	90 080 643 570	100,	122 553 122 553		757 626 460 625
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 121 024)	100,	40 000 40 000	1 349 904	189 462 (344 937)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (193 395)	99,	19 800 19 800	1 528 921	480 238 (9 749)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (312 855)	99,	19 800 19 800	1 061 259	207 964 (67 635)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 869 045	50,5	397 944 397 944	514 309	88 517 23 754
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 028 243	100,	4 228 120 4 228 120	493 653	4 198 122 160 805
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (287 833)	100,	1 043 1 043		58 554 (9 613)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 142 449	52,	882 683 882 683	3 630 308	278 914 37 743
ADVINI AB SUEDE	5 333 459 236	100,	5 333 5 333		351 916 91 960
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 42 507	99,	9 900 9 900	38 751	49 479 11 776

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-2 473 641
Impôt sur les bénéfices			-1 112 112
RESULTAT AVANT IMPOT			**-3 585 753**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 611**		**24 611**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-3 561 142**

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 23 mars 2021.

1 – Organisation de la gouvernance

➢ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Président	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2025	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Christophe NAVARRE	1958	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Angeles GARCIA-POVEDA MORERA	1970	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2020 :

L'assemblée générale du 6 juillet 2020 a acté le non renouvellement du mandant de Monsieur Bernard JEANJEAN, la démission de Jean-Marc Loubier en tant que membre du Conseil de Surveillance, ainsi que la nomination de quatre nouveaux membres au Conseil de Surveillance : Agro Invest (représentée par Olivier GUIZE), Christophe NAVARRE, Angeles GARCIA-POVEDA MORERA, Rachel DELACOUR

Monsieur Pierre GUENANT est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Jean-Marc LOUBIER et Amélie FAURE ont été nommés censeurs.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, six des neuf membres du Conseil de Surveillance sont des membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Comités (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2020, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2019
- l'exament des comptes semestriels 2020
- l'approbation des budgets 2021
- la restructuraiton de la dette d'AdVini
- la présentation des projets d'acquisition

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2020, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 86%.**

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

La composition du Directoire a évoluée en 2020 avec la nomination de trois nouveaux membres.

Antoine LECCIA , Président

Olivier TICHIT, Directeur Administratif et Financier d'AdVini

Marc LECOMTE, Directeur des Opérations d'AdVini

Jean-Pierre DURAND, Président du bassin Bordeaux Sud-Ouest et Directeur marketing et communication

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2020, le Directoire s'est réuni pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2021
- la gestion de la crise sanitaire COVID 19 et les plans d'action associés
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance

Des comités sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance.

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Un Comité stratégie, développement et investissements

Ce Comité, constitué de tous les membres du Conseil de Surveillance, est présidé par Christophe NAVARRE depuis juillet 2020.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2020. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à trois-cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Un Comité d'audit

Ce comité est composée de :

Olivier Guize (Président depuis juillet 2020)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit a été créé dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe

- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe

- de suivre le contrôle légal des comptes

- de revoir les projets de communication financière

Le Comité d'audit s'est réunie trois fois au cours de l'année 2020, pour l'arrêté des comptes annuels 2019, pour l'arrêté des comptes semestriels 2020 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini et sur les PGE.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

AdVini reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité est composé de :

Vincent Rieu (Président)
Brigitte Jeanjean
Angeles Garcia Poveda Morera
Jean-Marc Loubier
Béatrice Bezal (DRH - invitée)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2020. Il a pour missions :
- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Donner son avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Un Comité de Direction

Réorganisé en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits

de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction 2020 est constitué de 18 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support (Finance, RH)

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2020 avec un taux de participation moyen de 96 %.

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations semestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,…).

- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)

- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,

- le site internet, qui centralise l'ensemble de l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. Le calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants est précisé plus loin dans le présent rapport, après les tableaux détaillant les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Jusqu'en 2019, seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance non-salariés, au titre de leur mandat social, a évoluée en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir le 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées, dans le cadre de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée Générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération fixe et variable ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Attribution d'actions gratuites :

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints, revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ces actions ont été définitivement attribuées le 2 janvier 2019. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016. L'attribution

définitive de ces actions de performance 2016 s'est traduite par l'attribution définitive de 4 926 actions au management en avril 2019.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019 et 2020, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au Président du Directoire et au management.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 220 à 223 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2020 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 84% du total et la part variable 16%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REMUMERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN *(en K€)*	2016	2017	2018	2019	2020
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	37 389	38 762	38 226	39 699	41 694
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 250	28 740	28 997	29 932	30 274
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	436 912	474 567	462 234	467 234	441 806
Ratio (3) / (1)	**11,7**	**12,2**	**12,1**	**11,8**	**10,6**
Ratio (3) / (2)	**15,5**	**16,5**	**15,9**	**15,6**	**14,6**
Evolution					
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux	-0,5%	3,7%	-1,4%	3,9%	**5,0%**
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux	0,7%	1,7%	0,9%	3,2%	**1,1%**
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE	5,7%	8,6%	-2,6%	1,1%	**-5,4%**

NB : pour le calcul des lignes (1) et (2) du tableau ci-dessus, ont été exclus sur toutes les années présentées les rémunérations des mandataires sociaux effectifs au 31/12/2020.

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

Rémunérations du Conseil de Surveillance

	2019		2020	
Bernard JEANJEAN **Président du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	23 000	23 000
avantages en nature				
TOTAL	**42 660**	**42 660**	**23 000**	**23 000**

() Après déduction du prélèvement à la source de 21%, soit 54.000 € bruts avant prélèvement.*
Le mandat de Bernard JEANJEAN a pris fin en juillet 2020.

	2019		2020	
Brigitte JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe	171 591	171 591	170 836	170 836
rémunération variable	20 000	20 000	19 444	19 444
rémunération exceptionnelle	12 436	12 436	12 453	12 453
jetons de présence			5 000	5 000
avantages en nature	9 088	9 088	9 504	9 504
TOTAL	**213 123**	**213 123**	**217 237**	**217 237**

	2019		2020	
Frédéric JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	21 475	21 475	9 180	9 180
rémunération exceptionnelle	12 436	12 436	12 453	12 453
jetons de présence			5 000	5 000
avantages en nature	9 504	9 504	8 868	8 868
TOTAL	**201 483**	**201 483**	**193 569**	**193 569**

Rémunération perçue par les autres membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au cours de l'exercice 2020 :

Membres	Rémunération au titre de la présence aux réunions du COS	Rémunération au titre de la présence en qualité de Président d'une commission	Rémunération exceptionnelle pour mission spécifique
Pierre Guénant, Président	5 000	2 500	0
Marie-Elisabeth Plantade	0	0	0
Vincent Rieu	5 000	2 500	0
Agro Invest (Olivier Guize)	5 000	2 500	0
Christophe Navarre	5 000	2 500	20 000
Angeles Garcia-Poveda Morera	5 000	0	0
Rachel Delacour	5 000	0	0

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	452 234	371 806
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	2 307 400	0
TOTAL	**2 759 634**	**371 806**
Olivier TICHIT - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		188 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
TOTAL		**188 636**
Marc LECOMTE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		209 640
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
TOTAL		**209 640**

Jean-Pierre DURAND - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		206 859
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
TOTAL		**206 859**

() Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.*

(1) 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2019		**2020**	
ANTOINE LECCIA **Président du Directoire**	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
Rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
Rémunération variable	70 000	70 000	0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	22 234	22 234	11 806	11 806
TOTAL	**452 234**	**452 234**	**371 806**	**371 806**

	2019		**2020**	
Olivier TICHIT **Membre du Directoire**	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
Rémunération fixe			182 000	182 000
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			6 636	6 636
TOTAL			**188 636**	**188 636**

	2019		**2020**	
Marc LECOMTE **Membre du Directoire**	Montants dus au titre de 2019	Montants versé au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
Rémunération fixe			202 800	202 800
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			6 840	6 840
TOTAL			**209 640**	**209 640**

Jean-Pierre DURAND Membre du Directoire	2019		2020	
	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
Rémunération fixe			200 871	200 871
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			5 988	5 988
TOTAL			**206 859**	**206 859**

Sur proposition du Président du Directoire, dans le contexte de crise sanitaire exceptionelle qui a marqué l'année 2020, le Président et tous les membres du Directoire ont renoncé à toute rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :
- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance
- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2020 figurent ci-après.

1- DIRECTOIRE

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.

Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de Monsieur Leccia une assurance chômage privée.
Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - o Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - o Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - o Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 M€ :
 - o Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5 M€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - o Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 M€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - o Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire pour la période 2019-2021.

Messieurs Olivier TICHIT, Marc LECOMTE et Jean-Pierre DURAND – membres du directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins trois réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique n'est pas appliquée tant que perdure la crise sanitaire.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € est allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique et de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Président du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'Audit
PGA HOLDING SAS	Président
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co--gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIERE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur

SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
MONSIEUR OLIVIER GUIZE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit
BILTOKI	Membre du Comité stratégique
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
JANSON INDUSTRIE	Membre du Comité stratégique
LES VERGERS DU SUD	Membre du Comité stratégique
LINCET SAS	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
PIERRE MARTINET	Membre du Conseil d'administration
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
Legrand	Présidente du Conseil d'Administration
Spencer Stuart	Administratrice
IFA	Administratrice
NEOMA	Administratrice
MADAME Rachel DELACOUR	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration
2MX Organic (SPAC)	Membre du conseil d'administration
Monsieur Christophe NAVARRE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Conseil de Surevaillance et Président du Comité Stratégique
S.B.M	Membre du Conseil
HEINNEKEN	Membre du Conseil de Surveillance
COMEXPOSIUM	Président
VIVINO Inc. (USA)	Président du Conseil

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
MONSIEUR JEAN-PIERRE DURAND	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
ANTOINE MOUEIX	Président
RIGAL	Président
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES	Gérant
AMP MEDOC	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil
Monsieur Marc LECOMTE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
SCEA Château de Musset	Gérant
SCI Les Hortensias	Co-gérant
Monsieur Olivier TICHIT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI	Membre du Directoire
Club francais DU VIN	Président
PRODEGUSTATION	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466€. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 363 560 €.

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 230 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire

du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016. Les actions ont été créées le 2 janvier 2019.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre des exercices 2019 et 2020.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
28ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€	0
29 ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€ (imputable sur plafond de la 28ème résolution)	0
30 ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
31ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	14 mois (06/09/2021)	6.000 K€	0
32 ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 10% du capital	0
33ème résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (06/09/2022)	930.000 euros	0
18ème résolution AGM 13/06/2019	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites	36 mois (06/2022)	5% du capital social (nombre total des actions attribuées)	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

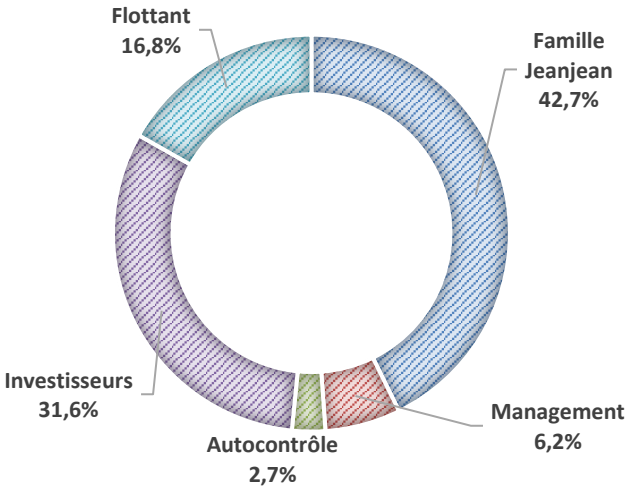
Au 30 décembre 2020, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini au 31/12/2020



	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
AU 31/12/2020	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 941 835	100,0 %	6 811 758	100 %
Groupe familial JEANJEAN	1 684 024	42,72%	3 366 042	49,4%
Management	242 574	6,2%	372 512	5,5%
Autocontrôle	106 649	2,7%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 062 611	15,6%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	7,7%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	442 980	6,5%
Agro Invest	179 842	4,6%	311 842	4,6%
Flottant	661 983	16,8%	728 029	10,7%

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2020, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 9 486 actions au cours moyen de 20,29 € et cédé 10 185 actions au cours moyen de 20,93€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2020 un total de 20 739 actions au cours moyen de 20,98€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2020 est de 106 649 dont 6 186 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 2,121 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,2% du capital détenus par le management au 31/12/2020.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2020.

Prise de participation (> 5% du capital)

- Création de la SCEA Domaine des Rocs
- Création d'AdVini Italia (51% AdVini / 49% la Colina dei Ciliegi)
- Liquidation de la société MATPRO

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2020 était de 21,40 €, contre 26,20 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2020 a été de 27 €, le plus bas de 16 €

Les volumes échangés ont été de 84 953 titres sur l'exercice en 257 séances, soit une moyenne de 331 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2019	0 €	0
31/12/2018	1.299.010,02 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Évolution du cours sur cinq ans au 13 avril 2021

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2020 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un
Le 10 juin
A neuf heures

Préambule :

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, le Directoire et le Conseil de surveillance ont décidé que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra exceptionnellement à « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Cette décision intervient conformément à l'ordonnance n° 2020-321 publiée le 25 mars 2020 telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 adaptant les règles de tenue des assemblées générales.

L'assemblée générale mixte de la société, s'est tenue à huis clos le 10 juin 2021 au Domaine du Mas Neuf, 20 chemin de la Poule d'Eau 34110 VIC LA GARDIOLE, sur convocation faite par le Directoire.

Seuls les membres du Conseil de surveillance et du Directoire ont pu y assister physiquement. La réunion a fait l'objet d'une retransmission en direct.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 5 mai 2021.

Les actionnaires été appelés à voter par correspondance ou donner pouvoir, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du Bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre GUENANT, en sa qualité de président du Conseil de surveillance.

Madame Brigitte JEANJEAN et Monsieur Frédéric JEANJEAN sont appelées comme scrutateurs.

Madame Amandine BRUYERE est désignée comme secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent.

Le Cabinet KPMG AUDIT SUD-EST représenté par Monsieur Nicolas BLASQUEZ, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent et excusé.

Mesdames Karine CANETTI et Christine REQUENA, membres du comité d'entreprise, sont absent(e)s.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.865.192 actions, auxquelles sont attachées 5.477.031 droits de vote, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président a mis à disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation;
- La copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du comité d'entreprise;
- La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- Les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion établi par le directoire ;
- Le rapport de gestion du groupe ;
- Le rapport spécial du directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Le rapport spécial du directoire sur les attributions gratuites d'actions ;
- Le rapport spécial du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Examen et approbation du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur ;
- Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur ;

- Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat ;
- Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2021 ;
- Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ; lecture du rapport spécial du Directoire ;
- Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire ;
- Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux ;
- Modification de l'article 14 des statuts ;
- Suppression de l'article 39 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

Décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2.473.641,34 € de la façon suivante :

Résultat déficitaire de l'exercice	-2.473.641,34 €
Au compte « report à nouveau »	-2.473.641,34 €
Le compte « report à nouveau » s'élève donc à	236.972,38 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus**	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2019	0	0
31/12/2018	1.299.010,22 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.102.701 ABSTENTION.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des charges non déductibles)

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 150.243 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 42.068 €.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce,

Approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1.102.701 ABSTENTION.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Examen et approbation du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Approuve ce rapport tel qu'il lui est été présenté.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,

Constate que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale ;

Approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle lui a été présentée.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Directoire,

Approuve dans son ensemble les éléments composant la rémunération totale, les avantages de toutes natures ainsi que le montant de la rémunération dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice 2020, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 1.102.905 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur)

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Conseil de surveillance,

Approuve dans son ensemble les éléments composants la rémunération totale, les avantages de toutes natures et le montant des rémunérations dus ou attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 1.102.905 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L 22-10-26 du Code de commerce,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 1.102.905 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.22-10-26 du Code de commerce,

Approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 1.102.905 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2021)

L'assemblée générale, sous réserve de l'approbation des Neuvième résolution et Onzième résolution,

Fixe le montant brut de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 87.600 euros et fixe le montant brut maximum pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 à 180.000 euros.

Cette résolution est adoptée par 4.374.330 voix POUR, 1.102.701 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ; lecture du rapport spécial du Directoire)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'assemble générale, lecture faite du rapport spécial du Directoire,

Prend acte de l'absence d'opérations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et des dirigeants ne détenant pas plus de 10 % du capital social au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 204 voix CONTRE et 1.102.701 ABSTENTION.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'assemble générale,

Prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 204 voix CONTRE et 1.102.701 ABSTENTION.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire,

Autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment en vue de :

1° l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

2° la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

3° l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

4° l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

5° manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;

6° la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

7° la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital à l'exception des opérations visées au 7°, où il ne pourra excéder 5% du capital.

Les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs.

L'assemblée générale,

Donne tous pouvoirs au Directoire et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le

nécessaire. Le directoire informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 5.436.941 voix POUR, 40.090 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale,
Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.477.031 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-138 et suivants et L.228-92:

1. **Délègue** au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Directoire jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation.

2. **Décide** de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

– En outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission.

3. **Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation ;

4. **Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Décide** que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 aux termes de la 31ème résolution, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.372.471 voix POUR, 1.104.560 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce:

1. **Autorise** le Directoire, après validation par le Conseil de Surveillance, à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ;

2. **Décide** que le Directoire procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, en concertation avec le Conseil de Surveillance ;

3. **Décide** que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, ce montant ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. À cette fin, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à augmenter le capital social à due concurrence ;

4. **Prend acte** du fait que, sauf exceptions légales, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à un an à compter de l'attribution définitive desdites actions, sachant que le Directoire pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus. La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux ans.

5. **Prend acte** du fait que la présente autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;

6. **Prend acte** du fait que l'attribution gratuites d'actions nouvelles à émettre emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital soit par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite d'actions soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;

7. **Délègue** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition;

8. **Charge** le Directoire d'informer chaque année l'assemblée des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

9. **Fixe** à trente-six (36) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.

10. **Décide** que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, le cas échéant pour la partie non encore utilisée, toute autorisation ayant le même objet et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2019 aux termes de la 18ème résolution.

Cette résolution est adoptée par 4.374.126 voix POUR, 40.294 voix CONTRE et 1.062.611 ABSTENTION.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION
(Modification de l'article 14 des statuts)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire,

Prend acte de l'opportunité pour la Société de prévoir la possibilité de tenir les réunions du Directoire par visioconférence ;

En conséquence,

Décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit :

Il est rajouté un VI - rédigé comme suit

« *Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul de la majorité. Toutefois, ce procédé ne peut pas être utilisé pour l'établissement des comptes annuels, du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion* ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par 5.436.941 voix POUR, 40.090 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGTIÈME RÉSOLUTION
(Suppression de l'article 39 des statuts)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire,

Rappelle que l'article 39 des statuts a pour objet la nomination des premiers membres du Conseil de surveillance suite à la transformation de la Société en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance ;

Prend acte que tous les mandats des membres visés par l'article 39 sont arrivés à expiration et que l'assemblée générale a depuis, statué sur leur renouvellement ;

En conséquence, l'Assemblée Générale,

Constate le caractère désuet de l'article 39 et **décide** de le supprimer purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par 5.477.031 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.477.031 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président de séance
Monsieur Pierre GUENANT

Secrétaire
Madame Amandine BRUYERE

Scrutateur
Madame Brigitte JEANJEAN

Secrétaire
Monsieur Frédéric JEANJEAN

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2020 123
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2020 (société Mère) 129
III. Activité et résultats des principales filiales 131
IV. Stratégie et perspectives 133
V. Déclaration de performance extra-financière 134
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 202
VII . Autres informations 208
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2021 209
Annexes 211

I. Les comptes consolidés 2020

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
64	SAS PRODEGUSTATION	95,00%	95,00%	Euro	Intégration globale
65	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
69	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2020

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités.
Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

Dans ce contexte, le groupe a décidé de ne pas verser de dividende dès le 23 mars 2021.

- **Souscription d'un emprunt syndiqué**

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

- **Variations de périmètre**

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :
- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;
- le 22 juillet 2020 , la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :
- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;
- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

Synthèse des résultats consolidés 2020

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2020 à 248 millions d'euros, en baisse de 6% à périmètre et change constants, et de 7,1% en données publiées par rapport au 31 décembre 2019.
L'activité Export affiche un net repli à -10%. Les ventes, après un premier semestre honorable et malgré la bonne tenue des marchés scandinaves et canadiens, se sont fortement contractées lors du dernier trimestre 2020 avec l'arrêt total des circuits de ventes sélectifs et du CHR Européen à l'image de la situation en France (-40%). Les marchés du Retail ont compensé une partie de la baisse d'activité grâce à nos produits de service comme le Bag-in-Box (+15%) générant toutefois des marges beaucoup plus faibles que celles des vins de nos Maisons de vins et vignobles sur les réseaux valorisés.

Enfin, les ventes de nos vins d'Afrique du Sud reculent de 7% à change constant et de 20% en données publiées, en raison des interdictions de ventes d'alcool imposées une partie de l'année dans le pays.

Compte de résultat consolidé

€m	déc-20	déc-19	Δ (1) - (2)
Chiffres d'Affaires	**247,9**	**266,6**	**-18,7**
Marge Brute	**86,7**	**99,6**	**-12,9**
Marge Brute%	35,0%	37,4%	-240 bps
EBITDA Courant	**17,0**	**18,3**	**-1,3**
Marge d'EBITDA	*6,84%*	*6,86%*	*-2 bps*
Résultat Net	**-3,3**	**4,0**	**-7,4**
Résultat Net - Part du Groupe	**-4,1**	**3,3**	**-7,4**

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et aux dépréciations.

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

Dans le contexte de confinements successifs et de fermeture des hôtels-restaurants, le mix de produit vendus sur 2020 a évolué faisant apparaître une hausse des ventes de vins de services et des ventes de vins valorisés à la peine (notamment, Bourgogne, Provence et Rhône). Cette évolution ajoutée à un volume de ventes en baisse a un impact négatif sur la marge brute de -13 M€. Toutefois, grâce à la diminution des frais généraux et des charges salariales de 10 M€, le Groupe est parvenu à maintenir sa marge d'EBITDA à 6,8% soit 17 M€ (vs 18,3 M€ en 2019).

L'EBITDA du Languedoc et de Bordeaux progresse sous l'impulsion des activités de Services respectivement de 1.5 M€ et 1.2 M€. La Bourgogne a subi un effet volume malgré la performance élevée et récurrente du Mas la Chevalière impactant d'1 M€ à la baisse son EBITDA. Le Rhône perd quant à lui 2 M€.

Le pôle Digital a souffert de l'arrêt des cours de dégustation de la filiale Pro Dégustation sur la majeure partie de l'année délivrant ainsi un EBITDA en recul de 0.4 M€.

La dette Nette, hors IFRS 16, augmente de 4 M€ pour s'établir à 148,5M€.
L'augmentation s'explique principalement par la comptabilisation d'une dette financière en vue de l'exercice de l'option de rachat d'une part des minoritaires de la société Forrester Vineyards en 2021.
En conséquence, le Gearing augmente de 18 points à 155%.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Goodwill	15	7 857	7 866
Immobilisations incorporelles	7	27 733	29 655
Droits d'utilisation	9	31 990	33 259
Immobilisations corporelles	8	124 629	127 181
Participations dans des entreprises associées	17	4 917	4 982
Autres actifs financiers non courants		2 484	2 566
Impôts différés actifs		796	1 701
Actifs non courants		**200 404**	**207 210**
Stocks	19	125 011	128 162
Clients		20 148	24 324
Autres créances		15 285	16 377
Actifs d'impôts exigibles		1 809	1 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	25 394	14 097
Actifs courants		**187 647**	**184 873**
TOTAL ACTIF		**388 052**	**392 083**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		40 579	44 022
Résultat Part du Groupe		(4 083)	3 311
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**86 769**	**97 606**
Intérêts Minoritaires		7 239	7 757
Capitaux propres	**23**	**94 009**	**105 363**
Dettes financières	24	80 442	44 242
Dettes locatives	9	21 125	21 376
Passifs d'impôts différés		10 826	12 890
Provisions part non courante		2 589	2 406
Passifs non courants		**114 981**	**80 913**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	90 962	111 454
Dettes locatives	9	3 167	3 323
Dettes d'impôt exigible		345	354
Fournisseurs et comptes rattachés		56 034	57 923
Provisions part courante		1 657	1 834
Autres passifs courants		26 897	30 918
Passifs courants		**179 061**	**205 807**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**388 052**	**392 083**

Le total du bilan est de 388.1 M€, en baisse de 4 M€.
Les capitaux propres s'élèvent à 94 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**9 113**	**14 326**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**2 521**	**16 150**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**11 320**	**44 525**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-6 647**	**-10 097**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**44 578**	**-15 034**
Variation de trésorerie	**48 906**	**19 408**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-84 266**	**-103 675**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-35 361**	**-84 266**

Flux de trésorerie 2020:

Les flux générés par l'activité sont de 11.3 M€ contre 44.5 M€ en 2019. En 2019, le cash-flow généré par l'activité s'expliquait par la mise en place d'un contrat d'affacturage.

Les flux de financement sont de 44.6 M€ contre – 15.0 M€ en 2019. Ces flux traduisent notamment la souscription d'un emprunt syndiqué (87 M€) le 12 novembre 2020 mettant terme aux financements bilatéraux existant (-57 M€) et la souscription de prêt garanti par l'Etat (20 M€).

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS16 explique -3,1 M€ de remboursement d'emprunt et en 2020, l'application de la décision IFRIC sur IFRS 16 a conduit à reconnaître une dette financière de 1.2 M€ supplémentaire avec pour contrepartie un droit d'utilisation de même montant.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie nette de clôture est -35.4 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2020 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2020".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

Évènements marquants survenus après la clôture

Néant

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2020 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2020 d'AdVini SA est de 230 millions d'euros.
Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 117 M€, + 1,45 % par rapport à 2019.

Résultats

La marge brute est de 20,8 % en 2020, 20,7 % en 2019

Le résultat d'exploitation 2020 s'établit à -4,8 M€ contre -3,14 M€ en 2019
En 2020, le résultat d'exploitation est impacté par les frais d'émission de l'emprunt syndiqué à hauteur de 1,8 M€.

Le résultat financier est de 1,9 M€ contre 3,2 M€ en 2019

Le résultat exceptionnel représente -0,6 M€ contre -0,2 M€ en 2019

Le résultat net ressort à -2,47 M€ contre 1,53 M€ en 2019.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 119,2 M€, contre 117,7 M€ à fin 2019

Les capitaux propres s'élèvent à 62,2 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*422*
Montant total TTC	**1 370**	**502**	**18**	**0**	**1 890**
% achats de l'exercice	*0,6%*	*0,2%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,9%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*362*
Montant total TTC	**0**	**7**	**5**	**1 120**	**1 132**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*3 003*
Montant total TTC	**3 157**	**1 068**	**350**	**6 463**	**11 038**
% CA de l'exercice	*1,4%*	*0,5%*	*0,2%*	*2,8%*	*4,8%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*1 182*
Montant total TTC	**2 373**	**3**	**0**	**2 012**	**4 388**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Domaine Laroche délivre 8,4 M€ de CA sur l'exercice 2020 en recul de 33% sur l'exercice. L'arrêt brutal des réseaux sélectifs dans le monde en raison de la crise sanitaire, qui sont les principaux canaux de distribution de Laroche, expliquent cette situation. Les mesures de réduction de coûts amortissent l'impact sur le résultat, Domaine Laroche est à l'équilibre sur 2020.

Le Mas La Chevalière limite les effets du COVID sur l'activité (-7%) grâce une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada. La baisse charges fixes permet de délivrer une performance très convenable à 17% de marge d'Ebitda.

et

L'activité Rhône recule de 9% au global pour délivrer 25 M€ sur l'exercice. Le Chiffre d'affaires est pénalisé par l'arrêt du réseau CHR (café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports affichant un recul respectif de -40% et -16% pour la Maison Ogier.
Le Rhône est le bassin qui a le plus souffert en terme de résultat avec une perte de 600K€, en revanche la performance cash est satisfaisante avec 3,7 M€ de cash généré.

Rigal a réalisé un CA de 7,9 M€ (+3%) grâce une belle performance sur le marché UK. La maison Rigal bénéficie du maintien d'un bon niveau d'activité couplé au programme de réduction de coût du groupe AdVini. Cela explique la progression du résultat net avant impôt qui s'établit à 0,22 M€.

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires en recul de 13% par rapport à 2019 à 9,2 M€. Le recul est principalement sur la Grande Distribution France, les ventes locales tirant leurs épingles du jeu.
Le résultat s'élève à 0,5 M€ avant impôts, en légère progression.

Le pôle Provence affiche un recul de chiffre d'affaires de 13%, particulièrement impacté sur les réseaux exports (US principalement). La marge d'Ebitda progresse (8,7%) grâce aux économies de charges réalisées. Le résultat avant impôt est 0,4 M€.

La société Antoine Moueix a réalisé un chiffre d'affaires de 29,1 M€ (+ 4,5%) et un résultat avant impôt de -1,5 M€ sous l'impulsion de l'activité de service en fort développement.

Le chiffre d'affaires recule de 51% et atteint 1,7 M€ à fin décembre 2020, le résultat avant impôt est largement impacté par l'arrêt des réseaux sélectifs ainsi que les lourds investissements consentis ces trois dernières années et affiche une perte de 1 M€.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service.
Le Chiffre de l'ensemble est stable en devise locale, l'Ebitda progresse et la marge d'Ebitda s'établit à 14,6%. Cette progression s'explique par le maintien de l'activité couplée à un effet change favorable sur les couvertures prises au niveau du sous pallier et aux réductions de charges réalisées sur l'exercice.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 1,9 M€ en recul de 15% par rapport à 2019. L'impact des taxes en année pleine et l'effet Covid expliquent ce recul sur l'activité, la marge ayant été preservée.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€, le business a montré sa résilience avec un quasi-retour à l'équilibre. Pro Dégustation, le leader des cours de dégustations, affiche en revanche un recul de 34% de Chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs sur une bonne partie de l'exercice. Pro Dégustation reste rentable de par sa structure de frais principalement variables.

IV. Stratégie et perspectives

AdVini s'attend à une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et 2022 et sortir ainsi de la parenthèse Covid-19 dans le courant de l'année 2021. Ses équipes et son organisation sont en ligne pour exécuter son nouveau plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

V. Déclaration de performance extra-financière

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2020



AVENUE DE L'ENCLOS
34725 SAINT-FELIX DE LODEZ



CHAPITRE 1 – MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI

HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOS ACTIVITES

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

PERIMETRES DE SUIVI

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX

BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES

ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES

AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU

CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIETAUX

RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

BATIR DES PARTENARIATS VERTUEUX AVEC L'AMONT

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

CHAPITRE 1 – MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.



1870

La Famille Jeanjean fonde la société – Premier Vignoble

1994- 2010

Développement par l'acquisition de Maisons & Vignobles prestigieux : Ogier, Gassier, Cazes, Rigal, Antoine Moueix

2010

Acquisition de la Maison Laroche à Chablis

2011

Implantation en Afrique du Sud

2011 - 2014

Acquisition de domaines viticoles dans toutes nos régions

2014

Acquisition du Club Français du Vin



Juin - Oct 2016

Acquisition des startups My Vitibox et Mon Caviste à la Maison
Prise de participation dans

Sept 2016

Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud : Ken Forrester Vineyards et le Bonhour Wine Estate.

Oct 2016

Acquisition de la **Maison Champy** et des Vignobles associés

Dec 2016

Reprise des domaines Lapalu

Avril 2018

Prise de participation majoritaire dans Stellenbosch Vineyards

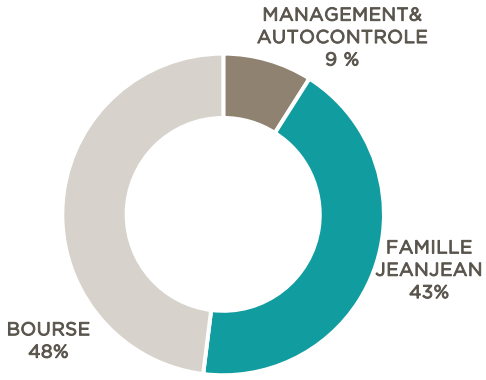
NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une large autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un plan stratégique partagé, le plan ORBIS 2023, qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.





AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme.
Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- la famille Jeanjean,
- le management,
- un groupe d'actionnaires clés.

NOS ACTIVITES

Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

ADVINI – MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces treize Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com

Notre philosophie ?

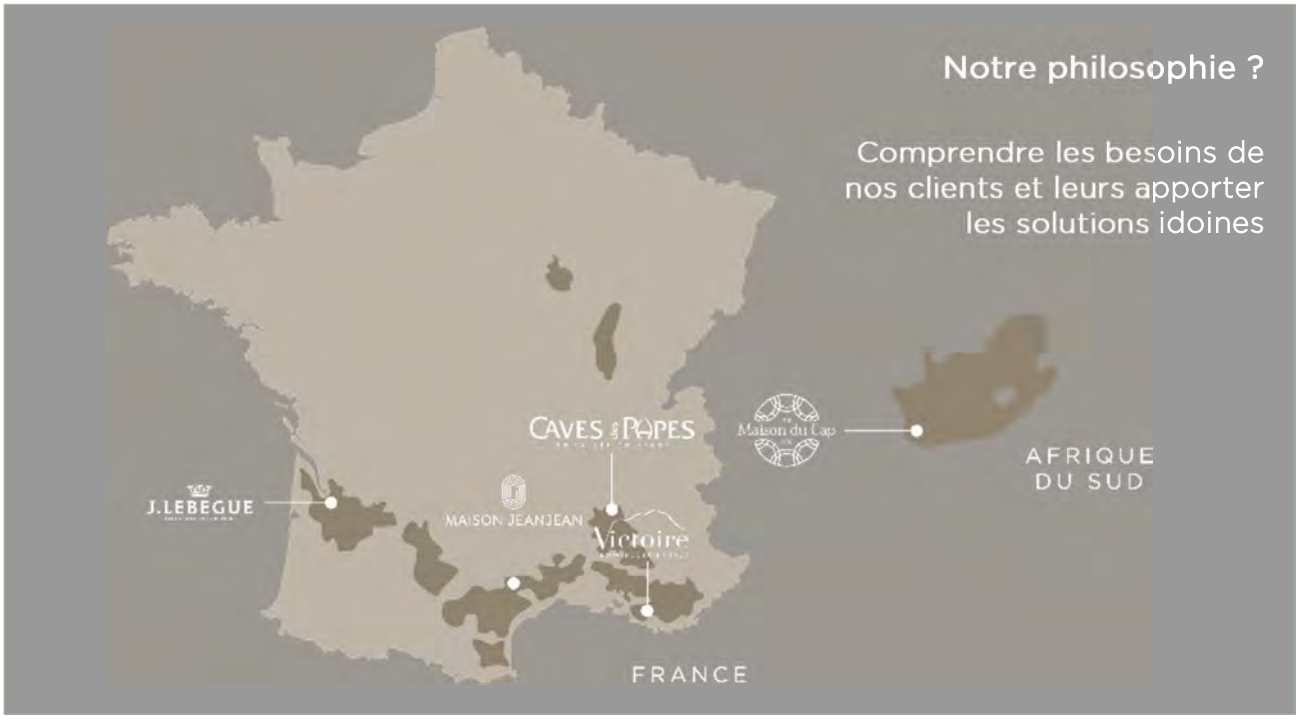
Passion et exigence pour préserver et magnifier nos terroirs, sans aucun compromis pour la qualité de nos vins, avec de fortes ambitions environnementales.



- Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire
- Une promesse : voyage au cœur des terroirs
- Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises

ADVINI – VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.

Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.

Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



- Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- Une promesse : smart solutions
- Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

ADVINI – MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 7 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des implantations locales.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2020 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pöle digital, formé par le Club Français du Vin et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.

- ► Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- ► Une promesse : créateur d'émotion
- ► Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020

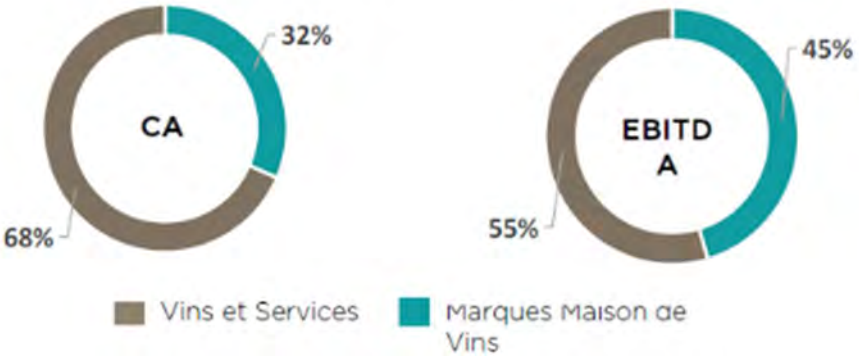
248 Millions €

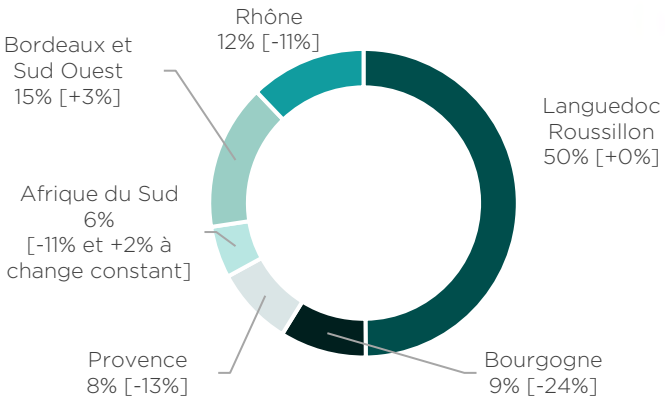
Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2020 à 248 millions d'euros, en baisse de 6% à périmètre et change constants, et de 7,1% en données publiées par rapport au 31 décembre 2019.

Un business-model articulé autour de deux entités :

- Nos vins de services, marques tactiques, activés autour d'un marketing produit et offre innovante visant en priorité les marchés du retail.
- Nos vins de terroirs et d'origine, issus de nos Vignobles et Maisons de vins et destinés aux réseaux sélectifs et valorisés,

CONTRIBUTION DES DEUX DIVISIONS





LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

- Une activité résiliente grâce à la diversité des marchés et des réseaux de distribution en France et à l'international
- Une activité résiliente grâce à la diversité des origines de vins et aux différentes catégories de produits commercialisés
- Une gestion opérationnelle efficace de la pandémie
- Un renforcement de la liquidité et du bilan

NOS MARCHES

L'activité Export affiche un net repli à -10%. Les ventes, après un premier semestre honorable et malgré la bonne tenue des marchés scandinaves et canadiens, se sont fortement contractées lors du dernier trimestre 2020 avec l'arrêt total des circuits de ventes sélectifs et du CHR Européen à l'image de la situation en France (-40%).

% variation ventes en valeur au 31/12/20 vs. 31/12/19



UK +14%
vs. Marché +5%



France -4,2%
vs. Marché -15%



Europe du Nord +4%
vs. Marché -1%



Asie -36%
vs. Marché -15%



US/Canada -21%
vs. Marché -8%

Les marchés du Retail ont compensé une partie de la baisse d'activité grâce à nos produits de service comme le Bag-in-Box (+15%) générant toutefois des marges beaucoup plus faibles que celles des vins de nos Maisons de vins et vignobles sur les réseaux valorisés.

Enfin, les ventes de nos vins d'Afrique du Sud reculent de 7% à change constant et de 20% en données publiées, en raison des interdictions de ventes d'alcool imposées une partie de l'année dans le pays.

Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2020, disponible sur notre site : www.advini.com

NOS PERSPECTIVES

AdVini s'attend à une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et 2022 et sortir ainsi de la parenthèse Covid-19 dans le courant de l'année 2021.

Nos équipes et nos organisations sont en ligne pour exécuter notre nouveau plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

UN PLAN STRATEGIQUE ORGANISE AUTOUR DE TROIS PILIERS

SELECTIVITE

- Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité de tous nos actifs
- Choisir les marchés cibles et les marques
- Marketer l'offre vins, nos routes to market et tous nos sites réceptifs pour améliorer la profitabilité

SIMPLICITE

- Simplifier notre supply-chain et nos process pour améliorer notre efficacité
- Centraliser tous nos services administratifs et réduire nos coûts et abaisser notre point mort

SOCIETAL

- Développer les talents de demain
- Promouvoir la transition écologique, la préservation de nos terroirs, marques tactiques et vins biologiques
- Digitaliser l'offre vins, nos marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international

CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXIE SIECLE POUR LA FILIERE VIN



IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion des parties prenantes internes à l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été co-construite.

Elle a vocation à nous guider dans notre activité et nos choix stratégiques comme opérationnels. Tous ces facteurs sont caractérisés en probabilité d'occurrence et en impacts potentiels sur l'entreprise.

Concernant spécifiquement les enjeux extra-financiers, les risques environnementaux, les risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs et les risques sociétaux seront traités dans ce rapport ; ce sont les macro-risques principaux identifiés dans ce périmètre.

MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale (en France) ou en Integrated Wine Production (spécifique à l'Afrique du Sud).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS …

… DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes des marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maitrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer nos impacts sur la ressource en eau » et « Raisonner nos consommations d'énergie ».

… DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous devons œuvrer à l'écoconception de nos produits pour améliorer encore notre impact. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer notre gestion des déchets ».

… DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Engager la transition agroécologique dans nos vignobles ».

Notre objectif ? 100 % de nos vignobles labélisés !

MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIETAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, autour des domaines suivants :

- Diversité et non-discrimination
- Développement des compétences
- Conditions de travail, santé et sécurité
- Dialogue social, information et communication
- Rétribution

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements en matière de :

- Achats responsables
- Structuration de la filière viticole
- Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- Promotion et soutien à l'innovation

Enfin et quoi que ce risque ne soit pas identifié comme prioritaire, nous devons respecter le cadre réglementaire en matière de lutte contre la corruption. Ce document reprend l'état d'avancement de nos réflexions quant à notre stratégie de lutte contre la corruption.

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociaux ».

… SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociétaux ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre politique de lutte contre la corruption se construit dans le cadre d'un groupe sous l'égide du Directeur Audit interne, Juridique et Gouvernance, qui réunit également la Qualité, les Ressources Humaines et le Développement Durable et qui a vocation à établir une politique adaptée aux enjeux d'AdVini. Il se charge notamment de construire et de faire évoluer la cartographie des risques de corruption qui sera finalisée d'ici au 2nd semestre 2021.

Nous avons adopté la méthodologie suivante :

- identification de publics les plus « à risque » au sein de l'entreprise,
- réalisation d'entretiens semi-directifs avec une double vocation : réaliser un inventaire des situations à risques auxquelles peuvent être confronté chacun de ces publics et sensibilisation aux enjeux de corruption
- synthèse de ces éléments par une matrice de matérialité

Un code de conduite et une procédure d'alerte ont été rédigés, qui feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année.

SUJETS ET ENJEUX EXCLUS DE CE REPORTING

Certains des enjeux structurants du XXIe siècles ne sont pas traités dans ce document.

Ce choix d'exclusion se justifie : certains de ces éléments ne sont pas matériels aux vues des activités de notre entreprise. A titre d'illustration, le sujet du gaspillage alimentaire aurait pu être pertinent à prendre en considération étant donné que notre activité est agricole. Toutefois, nos productions n'ont pas de valeurs alimentaires et nos pertes sont encadrées par régie et limitées. En tant que producteurs d'alcool, ce sont les services de douanes qui sont responsables et nous imposent des seuils maximums de pertes faibles.

Nous considérons donc que cet enjeu, quoi que majeur d'un point de vue sociétal, n'est pas prioritaire dans nos plans d'actions.

CRISE SANITAIRE EN 2020

La crise sanitaire de 2020 a poussé AdVini à réinventer ses modes de travail et ses priorités.

Parce que la santé de collaborateurs et la continuité de notre activité sont nos priorités, nous avons adopté, dès le début du mois de mars 2020 et en anticipation des mesures gouvernementales, une série de mesures pour affronter la crise : télétravail là où c'était possible, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique puis de masques, prise de température avant accès aux sites, nettoyage renforcé des sites, etc.

Un groupe de pilotage de crise a été constitué et des communications régulières ont été adressées à l'ensemble des collaborateurs pour informer les équipes de l'état de la situation sanitaire. Une organisation adaptée à la gestion de crise a très tôt été mise en place.

La crise a également eu un impact sur notre activité : de nombreux canaux commerciaux liés à l'export ou aux réseaux de distribution Café / Hôtellerie / Restauration ont été mis à mal au cours de cette année en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Nos actions face à cette crise sont présentées plus en détail dans le Chapitre 4 : Politique d'atténuation des risques sociaux .

PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les enjeux environnementaux de la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud. Cela inclut donc :

MAISON JEANJEAN
OGIER
JULES LEBEGUE
MAS LA CHEVALIERE
LAROCHE CHABLIS
STELLENBOSCH VINEYARDS



Les Impressions de l'Enclos seront également inclues dans ce périmètre.

Le périmètre de notre stratégie « Vignobles » inclue l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud.



Le périmètre de reporting sur les enjeux sociaux de la DPEF est le suivant : l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud du groupe. Ce périmètre exclut les bureaux commerciaux internationaux, représentant moins de 5% de notre effectif total.

Le périmètre de reporting sur les enjeux Santé et Sécurité est le suivant : France. Nos activités en Afrique du Sud sont exclues de ce périmètre.

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



« Notre travaillons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.



DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas consommée. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

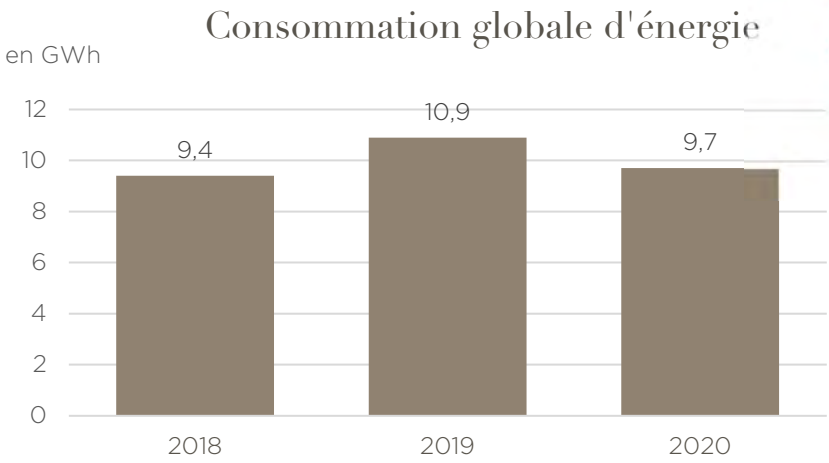
CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

NOS RESULTATS

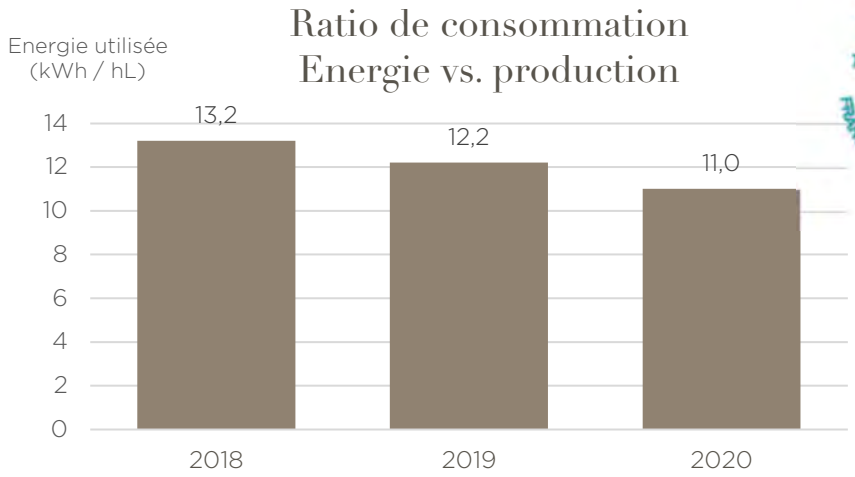


PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

En 2019, le perimetre de reporting s'etait elargi. En 2020, notre perimetre est resté constant, en revanche, notre activité à fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année en raison de la crise sanitaire. A titre d'illustration, en Afrique du Sud, une fermeture complète des sites de production a été déclarée par le gouvernement en avril. La production a fonctionné de façon moins régulière sur l'ensemble de nos sites. Toutefois, nous avons pu poursuivre nos efforts pour repasser en dessous de la barre symbolique des 10 GWh consommés !

Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'optimisation de tous les process pour continuer à consommer moins d'énergie.

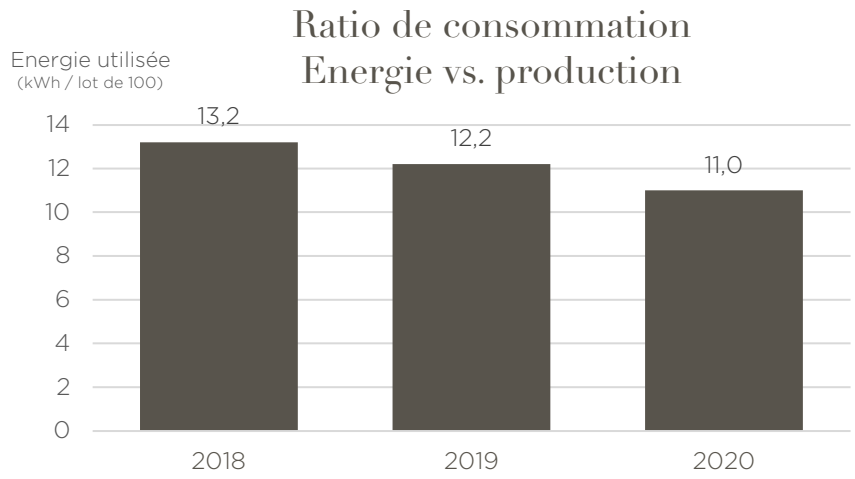
Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES « VIN » FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

Dans le contexte sanitaire difficile, notre ratio de consommation a poursuivi sa baisse grâce à l'engagement de tous.

En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont en légère, mais constante baisse depuis 2018.



LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous travaillons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Notre pilote en matière d'économie d'énergie est notre site du Mas La Chevalière.

Nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous travaillons depuis 2017 à l'amélioration de notre performance énergétique. Nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie. Grâce à ce contrat de performance énergétique, nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires via des Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficient, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Et ces efforts paient ! C'est en récompense de tous ces progrès que le site du Mas La Chevalière a obtenu le Prix Spécial du Jury dans le cadre des Trophées 2020 de la Performance Énergétique de l'Industrie Agroalimentaire décernés par L'Institut Orygeen.

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.
Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

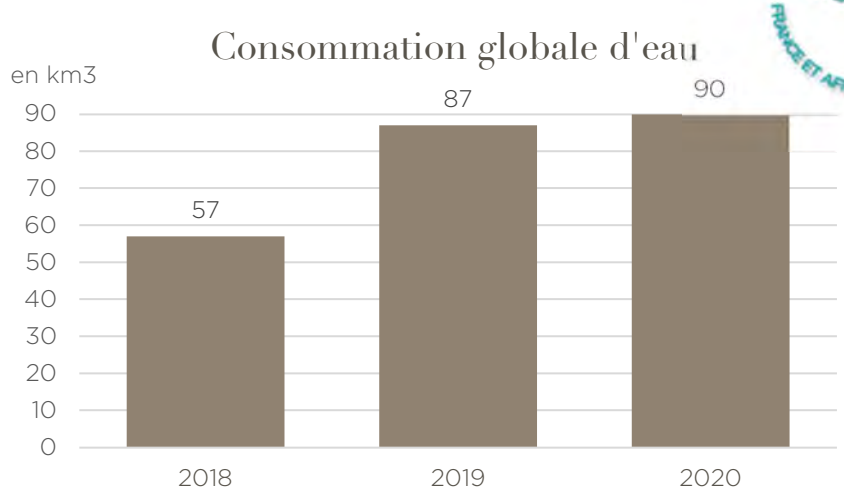
Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

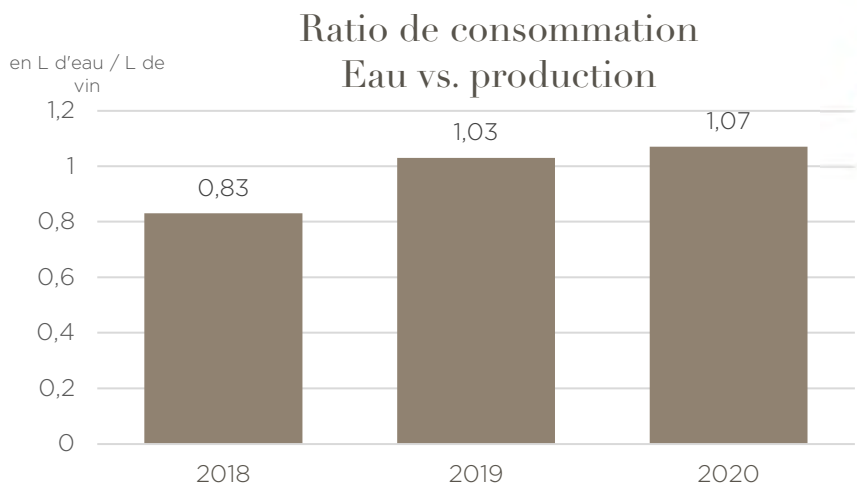
En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de nos processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

NOS RESULTATS



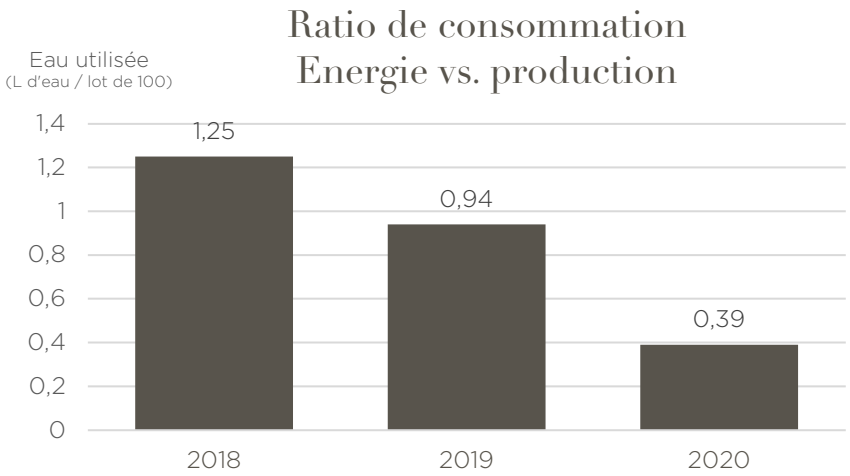
En 2019, notre périmètre de reporting s'était élargi. En 2020, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année. Nos sites ont dû revoir leur activité à la baisse. Remplacement du personnel par des opérateurs moins sensibilisés, lots plus petits à conditionner.... de nombreux paramètres liés à la crise sanitaire ont joués sur nos consommations d'eau.

Malgré cela, nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à nos nouveaux compteurs et à notre politique de sensibilisation des collaborateurs. Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



Le contexte de crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser de progrès cette année sur nos consommations d'eau ; notre indicateur a augmenté en 2020. La majeure partie de nos consommations d'eau concerne l'hygiène de nos lignes de conditionnement. Quand les tailles de lot diminuent, ces consommations incontournables restent constantes ; il est ainsi possible de constater une dégradation de notre indicateur en 2020.

Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se relance.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Impressions de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2020. Des fuites ont été identifiées et traitées, de nouveaux compteurs nous permettent maintenant de suivre plus finement nos consommations et enfin, les opérateurs ont été sensibilisés. L'ensemble de ces démarches nous permettent d'afficher ces résultats remarquables.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons notre maîtrise technique de l'irrigation. C'est un important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource en eau. »

Les économies d'eau commencent à la vigne ! Dès 2015, nous installions le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché. Depuis, toujours dans l'objectif de réduction de nos consommations d'eau tout en sécurisant la qualité de nos productions, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes.

En 2020, nous avons passé un cap dans notre démarche de progrès en déployant une solution basée sur l'intelligence artificielle pour mieux comprendre et pour nous adapter encore plus finement aux besoins en eau des vignes.

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

Notre regard sur nos déchets évolue. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



DIMINIUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glacines et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !

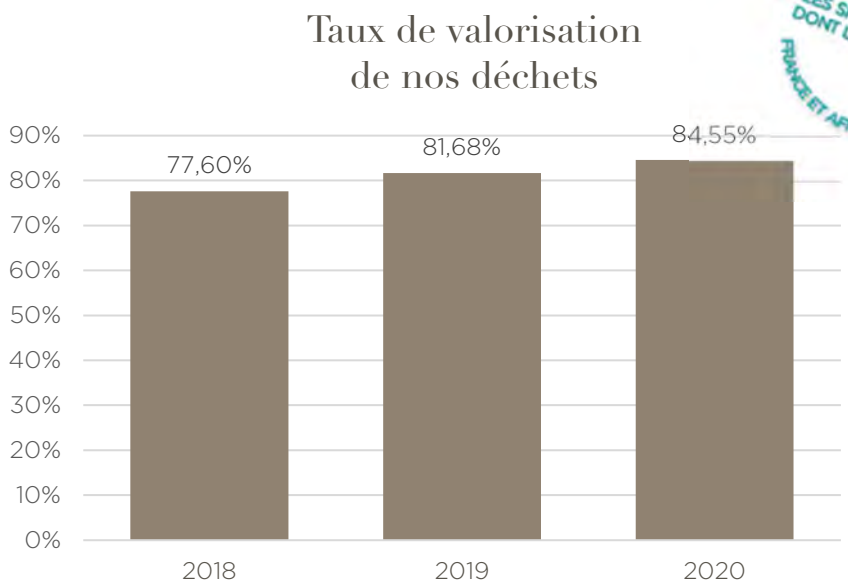




« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisqu'environ 16 % de nos déchets finissent toujours en DIB. Mais cette part diminue.

Catégories de déchets distinguées

19

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur l'ensemble de nos sites.

NOS ACHATS DE VERRE



511 grammes
c'est le poids moyen des bouteilles achetées par AdVini

69 %
C'est le taux de calcin (verre recyclé) moyen dans nos bouteilles

En 2020, nous avons produit
62,7 M de cols

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en étant attentif à ce que nos fournisseurs incorporent un maximum de calcin.

Et ces efforts paient, le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 511,45 g en 2020, soit une baisse moyenne de 14,79g par col (-2,81 %).

Ainsi, avec ces bouteilles plus légères,
nous avons économisé en 2020
plus de 927 t de verre !

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits. C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits et donc de nos emballages. C'est pourquoi travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHE. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités.

En 2020, nous avons poursuivi ces efforts avec la mise en place d'un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable. Le travail d'un stagiaire ingénieur nous a permis de concevoir un outil d'évaluation environnementale de nos emballages, basé sur un principe d'ACV.

En plus du déploiement de cet outil, nous avons travaillé en partenariat avec SupAgro Montpellier afin de réaliser l'ACV complète de notre gamme « J'en Fais Saerment », chez notre maison pionnière de l'éco-conception, Jules Lebegue. Les résultats de ces différents travaux nous ont permis de repenser complètement la gamme pour minimiser son impact. Et c'est un grand succès commercial !





En 2020, ces efforts ont été reconnus ! C'est en récompense de ses engagements en faveur de l'éco-conception que le Domaine Cazes a été finaliste du Concours Millésime 2020 d'Adelphe pour sa gamme du Grand Chêne.

ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, etc.

DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

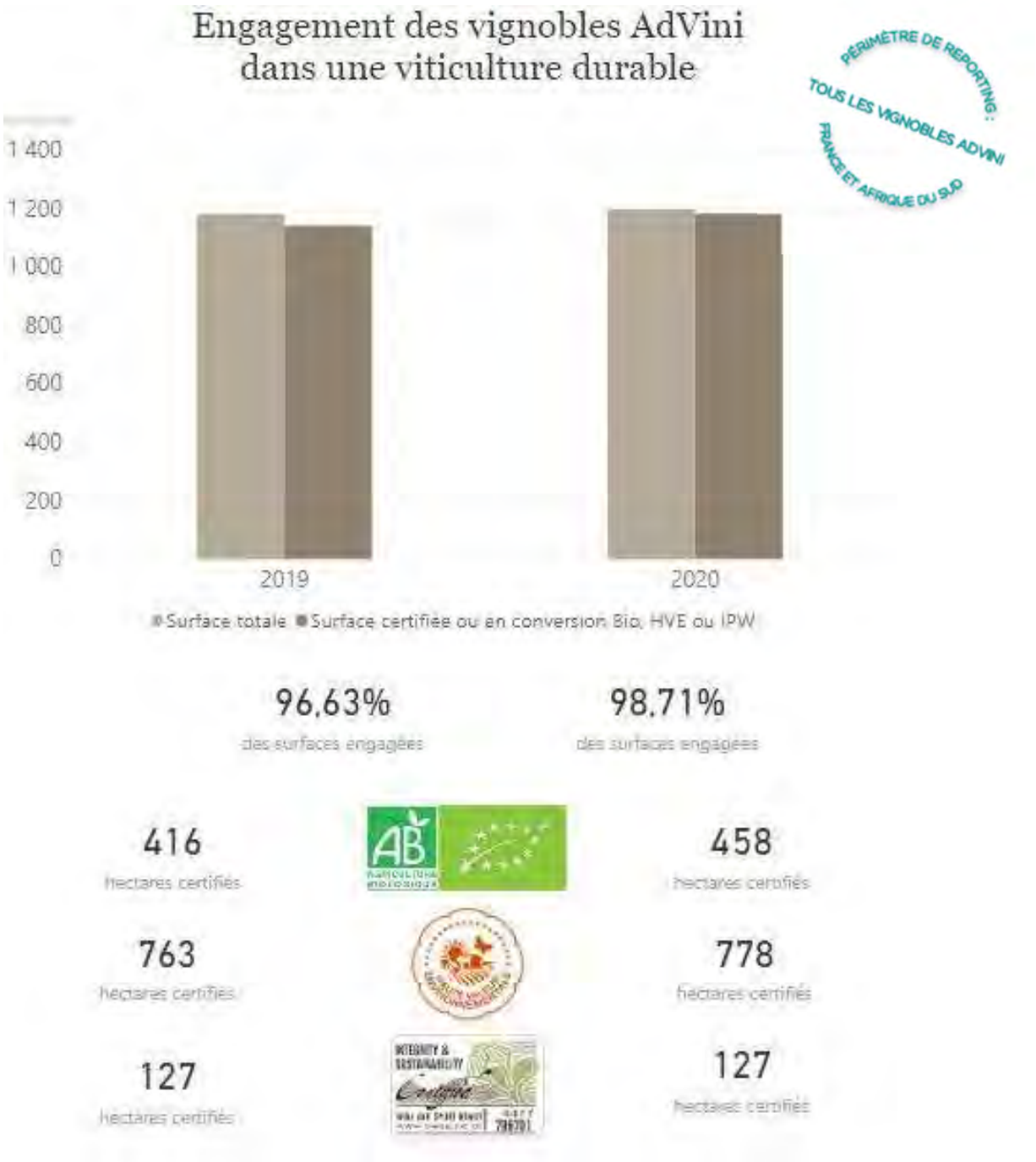
S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite… autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



NOS RESULTATS



L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et les surfaces certifiées continuent de progresser. Notre objectif ? 100 % en 2021 !

En parallèles des certifications, les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, permaculture et agroforesterie, … les chantiers ne manquent pas.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques : pour la protéger et la considérer comme une véritable alliée pour notre production. »





La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les auxiliaires de cultures. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la sélection massale. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.




En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX



« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans qui rien ne serait possible. »

BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





L'année 2020 a été marquée par un triple objectif : le maintien de l'activité économique, la prévention des risques sanitaires et le maintien de l'engagement de nos collaborateurs dans ce contexte inédit.

Les données de la DPEF, sont impactées cette année par la situation sanitaire que nous avons vécue en 2020, que ce soit en termes de structuration des effectifs, d'absentéisme ou encore de mouvements du personnel.

Autre paramètre cette année, les données chiffrées pour la partie sociale 2020 incluent désormais nos filiales sud-africaines. Néanmoins, nos engagements sur place se traduisent différemment qu'au sein de nos filiales françaises, tant il existe de divergences en matière de législation sociale mais aussi d'intérêts prioritaires dans le pays. Nos engagements sociétaux en Afrique du Sud seront donc abordés de façon distincte.

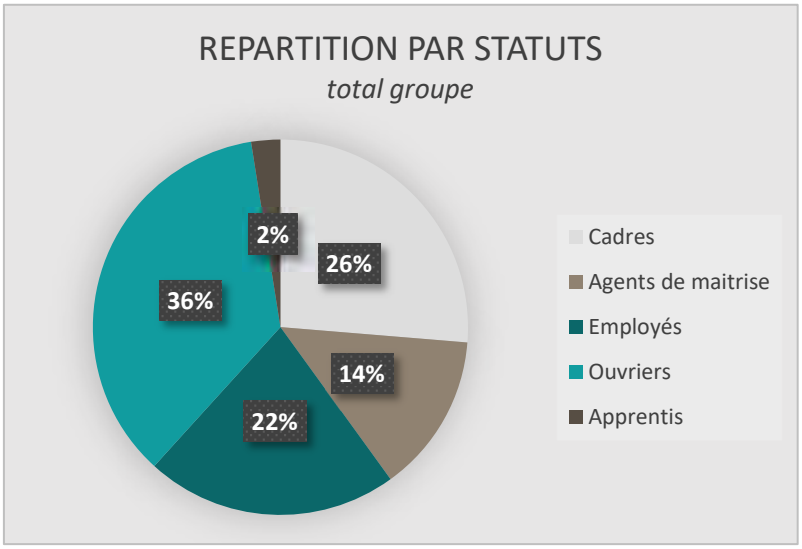
L'historique des données 2019 n'étant pas disponible, l'analyse des évolutions 2019 – 2020 ne pourra que se faire sur le périmètre France.

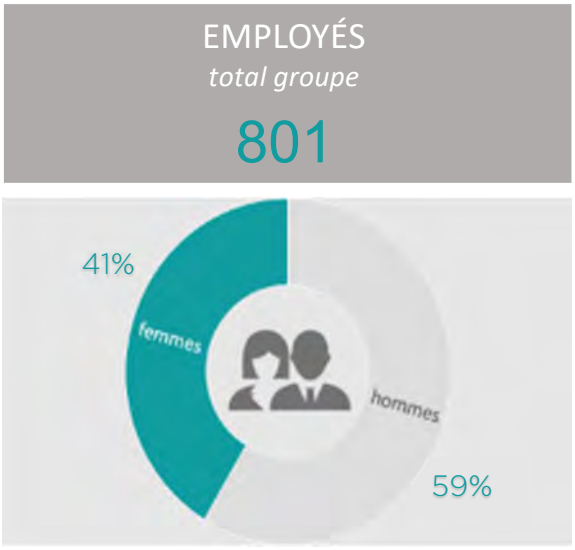
REPARTITION DE L'EFFECTIF

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2020			2019	
	Données incluant	*Périmètre constant*		*Périmètre France*	
Cadres	203	178	26%	186	26%
Agents de maitrise	114	93	14%	107	15%
Employés	166	147	22%	172	24%
Ouvriers	301	242	36%	240	34%
Apprentis	17	17	2%	7	1%
TOTAL	801	677	100%	712	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12





A périmètre constant il n'y a pas de changements notables au niveau de la structuration des effectifs, si ce n'est la hausse du nombre d'apprentis. En effet, afin de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, AdVini a augmenté le nombre d'apprentis au sein de ses effectifs, en partie soutenu par les aides de l'Etat.

La baisse de l'effectif sur le périmètre France (-6%), s'explique par le non-remplacement de certains départs. Compte tenu du contexte international encore incertain, l'heure est à la prudence dans le remplacement de nos équipes et la gestion de notre masse salariale.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2020						2019			
	Données incluant AFS		*Périmètre constant*				*Périmètre France*			
	hommes	femmes	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	242	59	198	29.3%	44	6.5%	200	28.1%	40	5.7%
Employés	55	111	45	6.7%	102	15.1%	46	6.5%	126	17.7%
Agents de maitrise	47	67	35	5.2%	58	8.6%	44	6.2%	63	8.8%
Cadres	123	80	110	16.2%	68	10%	114	16.0%	72	10.1%
Apprentis	9	8	9	1.3%	8	1.2%	2	0.2%	5	0.7%
TOTAL	476	325	397	58.6%	280	41.4%	406	57.0%	306	43.0%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités et à l'absence de discrimination à l'embauche. Néanmoins, l'année 2020 a été marquée par davantage d'embauches sur les métiers de la production ou de la viticulture pour lesquels nous avons plus de candidatures masculines expliquant ainsi la répartition moins égalitaire entre hommes et femmes que les années précédentes.

PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

	2020							2019				
	Données incluant AFS		*Périmètre constant*					*Périmètre France*				
	hommes	femmes	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total
Ouvriers	10	0	7	1%	0	0%	7	6	0.8%	1	0.1%	7
Employés	4	5	3	0.4%	4	0.6%	7	1	0.1%	10	1.4%	11
Agents de maîtrise	0	0	0	0%	0	0%	0	1	0.1%	1	0.1%	2
Cadres	0	0	0	0%	0	0%	0	0	0%	0	0%	0
Total	14	5	10	1.4%	4	0.6%	14	8	1.0%	12	1.6%	20

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

A périmètre constant, la part des contrats à durée déterminée (CDD) diminue encore par rapport aux années précédentes et représente 2% de l'effectif, soit une part particulièrement faible de l'effectif. 70% des CDD concernent des hommes et 40% des femmes, inversement aux années précédentes car ils concernent principalement des postes en production ou viticulture. Les recrutements sur ces métiers ayant tous été maintenus en 2020.

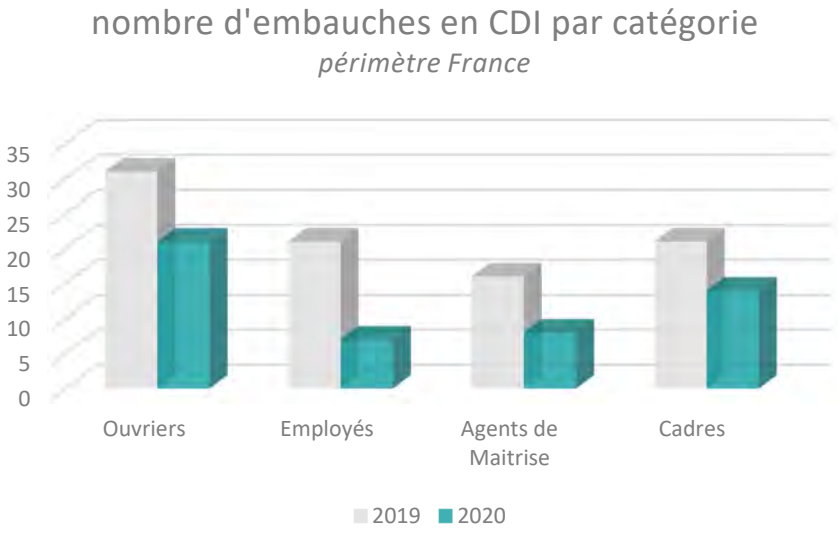
Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES

	2020				2019	
	Données incluant AFS		*Périmètre constant*		*Périmètre France*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	22	5	16	5	28	3
Employés	5	9	2	5	7	14
Agents de Maitrise	4	5	3	5	9	7
Cadres	10	5	10	4	13	8
Total	41	24	31	19	57	32

Embauches en CDI au 31/12.



Les recrutements en CDI sont en net recul (-44% sur un an, à périmètre constant). En effet, compte tenu de la situation de crise inédite que nous traversons il est de la responsabilité de l'entreprise de sécuriser ses emplois. La baisse du nombre de

nouvelles embauches est le reflet d'une gestion responsable de nos effectifs et de notre masse salariale. Chaque nouveau recrutement au sein du groupe est systématiquement challengé avant d'être validé, selon les process établis.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT

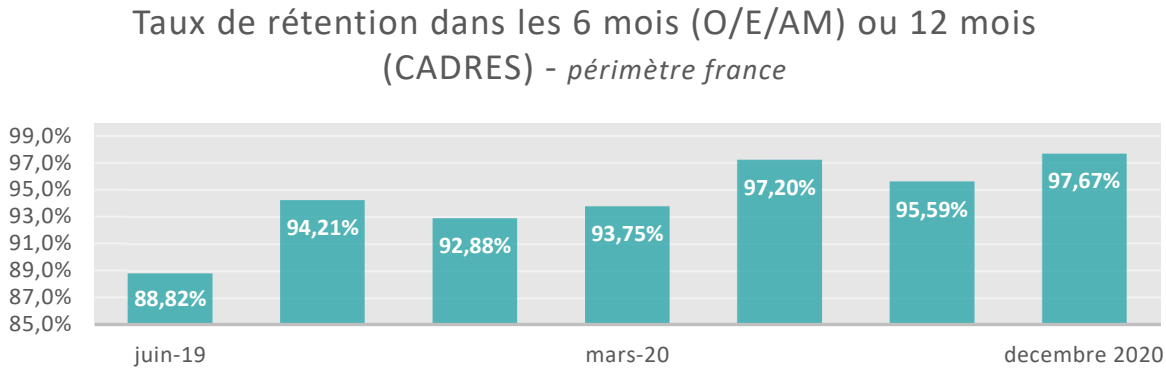
AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements en particulier sur le savoir-être qui se base sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme, l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maitrise) ou 12 mois (pour les cadres) :



Ce taux n'a cessé d'augmenter depuis 1 an et demi et ce même pendant la crise sanitaire, marque de l'aptitude des collaborateurs à faire preuve de fidélité, d'engagement et de résilience. Le nombre de départ stable sur 2020 (à périmètre

constant) 137, corrobore ce même état d'esprit au sein de nos équipes, qui ont su faire preuve d'un fort engagement dans le collectif pendant cette période.

A titre d'exemple, le don de jours de congés par les collaborateurs a pu permettre de financer en partie le maintien du salaire des équipes pendant les périodes de chômage partiel, au moment le plus fort de la crise sanitaire.

DEPARTS

	2020		2019
	Données incluant AFS	*Périmètre constant*	*Périmètre France*
Nombre de départs *	137	119	121
dont nombre de fin de CDD, apprentissages…	48	44	44
dont nombre de licenciements	8	5	9

** Hors mutations internes*

DUREE & ORGANISATION DU TRAVAIL

Environ 6% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

Part des effectifs à temps complet	
Ouvriers	97%
Employés	92%
Agents de maitrise	96%
Cadre	98%

Effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles ou de restauration en raison de la nature des activités.

TELETRAVAIL

En raison de la crise sanitaire, le télétravail s'est installé durablement au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises, depuis le mois de mars.

AdVini a donc formalisé au terme de 2020 sa Charte « télétravail » et espère signer un accord plus global sur la durée du travail début 2021.

D'abord mis en place dans l'urgence, la Charte a permis de définir un cadre concernant le télétravail.

Il était nécessaire de donner des repères aux équipes et aux managers de garantir l'unité dans les fonctionnements mis en place mais aussi de veiller à conserver des rituels (rencontre régulière entre les membres d'une équipe, moments formels / informels au sein de l'entreprise) qui contribuent au sentiment d'appartenance et participent à la motivation.

Définir un cadre a aussi permis de maintenir la confiance entre collaborateur et manager, tout en donnant plus de flexibilité aux salariés.

Ainsi, nous avons mis en place un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs.



ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 42 ans. 28% de l'effectif AdVini (global groupe) est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

NOS ACTIONS

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

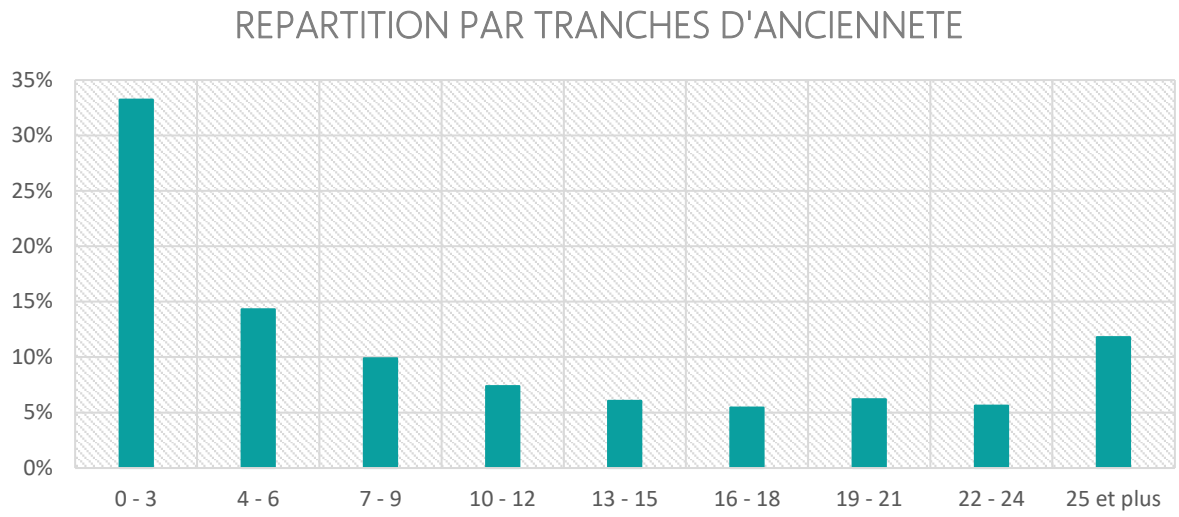
Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 11 ans. Elle est de 10.7 années pour les hommes et de 10.5 ans pour les femmes.

On note que 35% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commerciales et d'autre part par les départs à la retraite d'une partie du personnel.



EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des évènements mobilisant des partenaires externes. Notamment en France, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement au salon Handijob et autres actions menées dans le cadre de la semaine. Le contexte sanitaire de cette année n'a pas pu permettre le renouvellement de ces engagements en 2020.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés. Ce contrat a été déployé courant 2020.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et de s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE...)

L'école des Vins AdVini permet de garantir la transmission du savoir. En effet, la connaissance et l'apprentissage éclairés du vin et de nos métiers est un facteur clé de succès pour notre valorisation et celle des collaborateurs. L'école des Vins AdVini est dédiée à cet enseignement. Celui-ci est dispensé à tous les stades de la filière et à tous nos collaborateurs, commerciaux et techniciens.

L'école des Vins n'a pas organisé de sessions en 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

AdVini s'est également doté en 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit également permettre à AdVini de mieux animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel…)

Il permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaitre leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

Nous poursuivons notre volonté d'agrémenter cet outil RH, notamment via la construction du référentiel de compétences de nos métiers, qui sera finalisé courant 2021.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

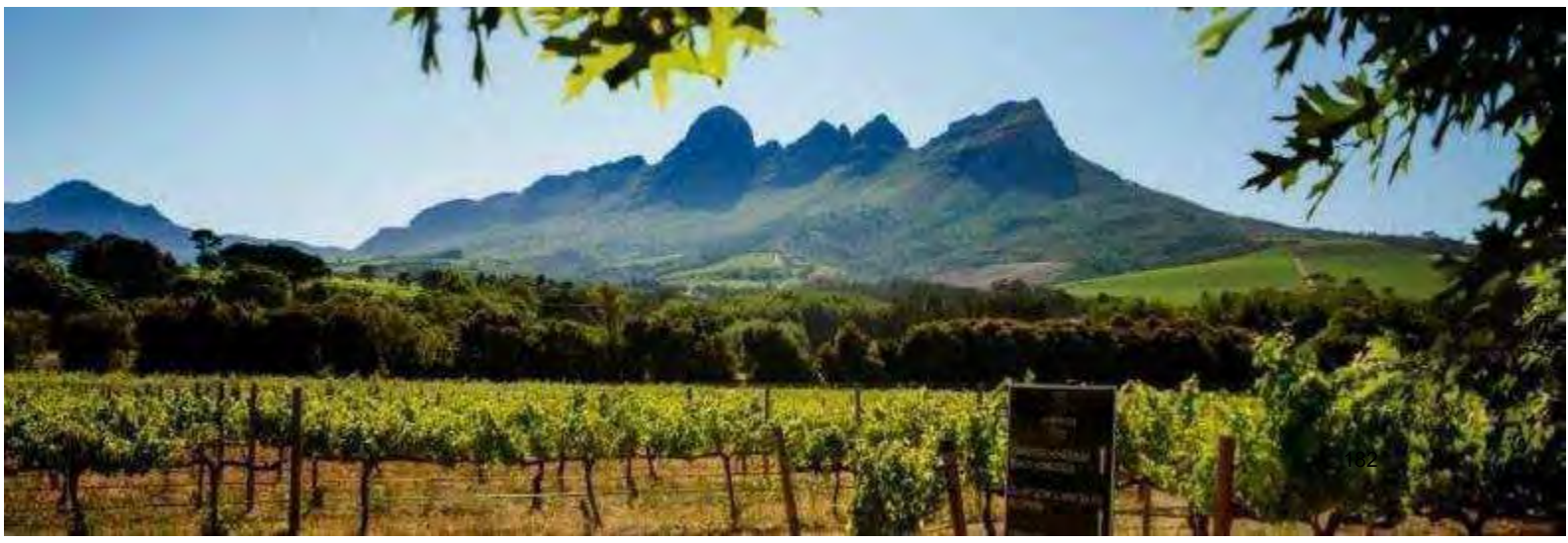
Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production…

En 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté nos politiques de formation et de gestion des compétences, limitant les actions possibles. Toutefois, nous nous sommes adaptés à la situation en poursuivant notre accompagnement auprès de nos collaborateurs dans leurs besoins de formation organisées en présentiel et en distanciel grâce à tous les dispositifs de financement possibles comme le CPF, FNE ou BOOST COMPETENCES.

Nous avons également pu déployer avec succès plusieurs formations à distance.

La formation a ainsi représenté plus de 18 000 heures de formations dispensées. Outre les formations règlementaires, elle concerne principalement :

- l'informatique en lien avec le déploiement de nos outils digitaux
- le transfert des compétences/connaissances (tutorat), l'anticipation des départs, l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'adaptation à un nouveau poste et/ou à de nouvelles technologies, le développement de la polyvalence aux postes.
- Les formations techniques et commerciales
- les langues



HYGIENE & SECURITE

Les entités présentes en Afrique du Sud sont exclues des indicateurs Santé et Sécurité (15 % de l'effectif)

MALADIE

	2020	2019
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	11 127	9 545
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	6%	5.3%

Effectif CDI+CDD et apprentis, périmètre France

Le taux d'absentéisme maladie est de 6%.

L'augmentation du nombre de jours d'arrêt maladie est en phase avec les données constatées au niveau national : selon le baromètre mensuel absentéisme / Covid du comptoir Malakoff Humanis, le nombre de jours d'arrêt de travail indemnisés, en hausse depuis plusieurs années, a été largement amplifié par la crise sanitaire en 2020.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2020	2019
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	1284	1720
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	0.75%	1%
Taux de fréquence	20.48	22.9
Taux de gravité	1.38	1.57

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2020 à 0.75 %. Il y a eu en 2020, 19 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraine une nouvelle baisse du taux de fréquence. Le taux de gravité diminue également.

Sur le périmètre France ; le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.75%.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.



ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

POLITIQUE SALARIALE

MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2020 à plus de 35 millions d'euros.

	2020
Salaires bruts	25 241 K€
Charges sociales	10 247 K€
Total	35 488 K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M €. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.



RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines…).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.



L'AVENIR
STELLENBOSCH

Compte tenu des profondes diversités en matière de législation sociale mais aussi d'intérêts prioritaires dans le pays, nos engagements sociétaux en Afrique du Sud sont traités localement par l'équipe sur place.

La Directrice générale et la responsable RH assurant la communication avec les équipes de la Holding afin de conserver un lien et une cohérence dans les mesures mises en œuvre. Notre engagement social en Afrique du Sud porté par notre domaine historique l'Avenir.

LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE POUR UN AVENIR RADIEUX

L'Avenir est un village familial, composé de 11 maisons accueillant des ouvriers multigénérationnels avec leurs familles.

L'Avenir s'engage tout particulièrement pour les générations futures. Le domaine a commencé sa collaboration avec l'Organisation Non Gouvernementale (ONG), le projet Pebbles, en 2004 et met à disposition une crèche et un service d'accueil périscolaire pour tous les enfants vivant au domaine, ainsi que les enfants des propriétés agricoles environnantes
Les animations et interventions s'axent sur cinq points-clés : l'éducation, la santé, la nutrition, la collectivité et la protection.

Au sein de l'Avenir, la composante éducative est la principale priorité. Cet accent mis sur l'apprentissage a produit des résultats significatifs, notamment l'inscription de plusieurs enfants de l'Avenir dans l'enseignement supérieur – en particulier pour devenir à leur tour enseignants.







LA SANTE, UNE NOUVELLE VISION

L'Avenir fournit des soins de santé à plus de 60 enfants et à leurs familles. En outre, le domaine s'est associé à l'entreprise sociale « oDocs » et au Projet Pebbles pour révolutionner la prise en charge des soins ophtalmologistes. Sa mission est de mettre fin aux cécités évitables en rendant les soins plus accessibles.

Selon Ben O'Keeffe, cofondateur de « oDocs » ; "grâce à notre collaboration avec le centre d'Accueil périscolaire Pebbles, j'ai pu constater le travail remarquable que Pebbles accomplit déjà en termes d'éducation, de nutrition et de soins de santé.

L'organisation de soins ophtalmologiques « oDocs » peut y contribuer en ajoutant également les premiers soins oculaires, ce qui pourrait mettre fin à la cécité évitable chez les jeunes enfants", a expliqué M. O'Keeffe.

O'Keeffe s'est engagé à former les infirmières du Projet Pebbles et à fournir la technologie nécessaire à la prestation des soins oculaires. "Cette initiative s'inscrit dans la vision commune du Centre d'Accueil périscolaire Pebbles de L'Avenir et de « oDocs », qui est de fournir des soins et des opportunités à la prochaine génération", a déclaré O'Keeffe.

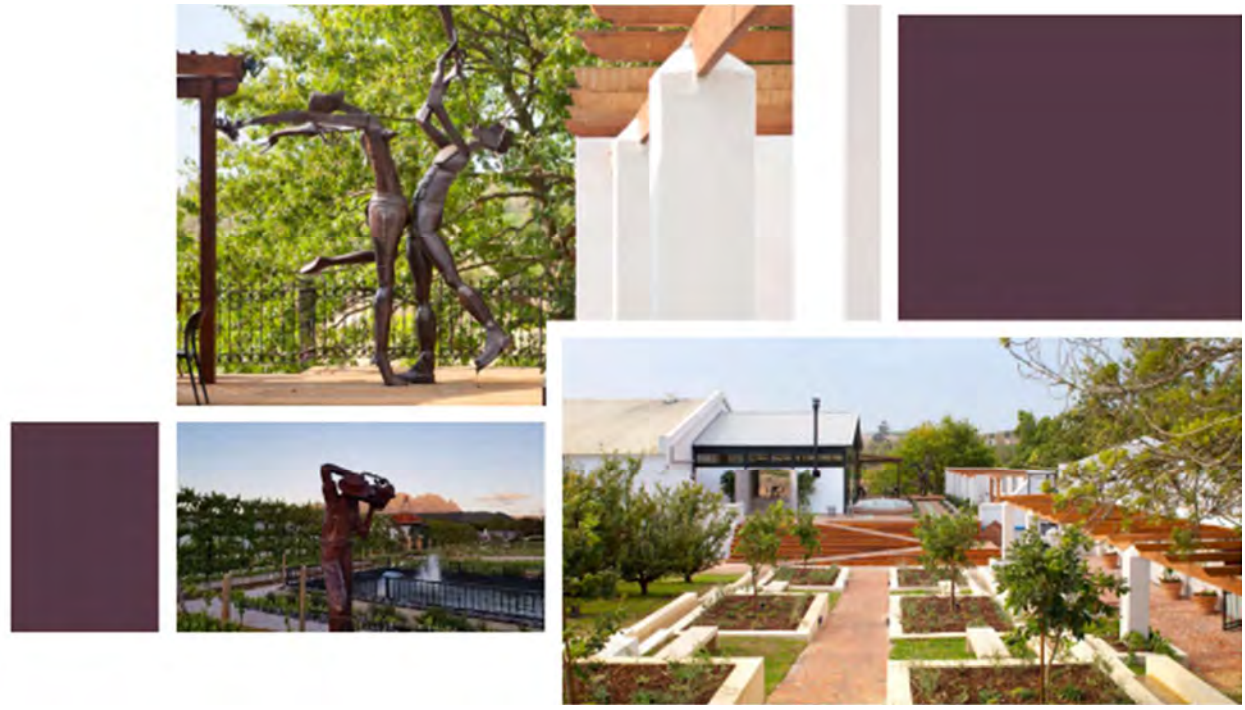
LE JARDIN D'APPRENTISSAGE DE L'AVENIR

Le Domaine viticole l'Avenir a adopté une approche de transmission du travail à l'exploitation viticole autour d'un jardin pédagogique au sein du domaine.

Cette zone de 1,5 ha est au cœur du domaine et constitue un passage entre le centre d'accueil périscolaire Pebbles, la cave et le site réceptif, ainsi que les remarquables hébergements des « lodges » de l'Avenir.

Le jardin d'apprentissage est utilisé par le centre d'accueil périscolaire Pebbles de l'Avenir pour procurer aux élèves une opportunité d'acquérir la compréhension nécessaire à la bonne gestion du vignoble.

Cet espace unique rend hommage aux ouvriers compétents qui ont, depuis des générations, apporté une contribution importante au domaine et à son vin. C'est aussi une façon unique de rapprocher l'essence même du travail agricole - le vignoble – des visiteurs du caveau L'Avenir, des salles de conférence et les lodges du village l'Avenir.



« Le jardin d'apprentissage interactif a non seulement donné comme résultat une meilleure compréhension de la gestion du vignoble, mais les enfants ont une meilleure appréciation de l'importance du travail qui implique fortement leurs parents au domaine. Le jardin incarne l'intégration symbolique de la communauté et des ouvriers au Domaine viticole de l'Avenir, ainsi qu'une opportunité de transmettre un héritage à nos futures générations ».

Leigh Diedericks, Responsable Agricole de l'Avenir

LE DEVELOPPEMENT SPORTIF DE L'AVENIR

Grace à un relationnel bien établi avec le Montpellier Hérault Rugby Club, le World Rugby et l'équipe des Springboks Sevens, L'Avenir défend l'esprit sportif et l'excellence associés au sport. En s'associant à des équipes et des organisations sportives, L'Avenir incarne ces valeurs de précision, d'entreprenariat et d'excellence. Les partenaires permettent de développer note projet sportif, en développant des activités et en fournissant des équipements.

Le projet sportif de L'Avenir, en association avec We Love Football, Caylix Sport et l'Ambassade de France en Afrique du Sud, est un pionnier du développement sportif dans le district du Cape Winelands grâce à son encadrement professionnel. Dédié à l'instauration de l'esprit fair play, sur et hors terrain, le projet utilise le jeu pour améliorer le cadre de vie des jeunes

L'initiative de développement sportif de L'Avenir fait partie intégrante de la stratégie de développement socio-économique et communautaire, et constitue un exemple de la contribution du sport au développement social à long terme en Afrique du Sud. Plusieurs types de sports - du surf au football, et au rugby - sont pratiqués et le projet poursuit son développement avec pour objectif de construire un terrain de sport et des installations au bénéfice de toute la région de Stellenbosch.

Grâce au programme des Ambassadeurs de L'Avenir, des stars du sport, et des personnalités internationales, font activement la promotion de la pratique du sport pour changer des vies. Un exemple récent est l'initiative #Pedals4Pebbles du Tour Cycliste de Cape Town de L'Avenir, qui a permis de collecter 25 000 Rands pour le Projet Pebbles.

L'Avenir s'est aussi récemment associé à l'organisme de rugby de l'hémisphère sud, Sanzaar, et Mitsubishi South Africa pour collecter des fonds. Afin de recueillir un soutien international, des équipements sportifs ont été remis lors d'une cérémonie spéciale, à laquelle ont assisté les arbitres internationaux Ben O'Keeffe, Marius van der Westhuizen, Aimee Barrett-Theron et Rasta Rasivhenge, ainsi que les journalistes français Laure Gasparotto (Le Monde) et Louis-Victor Charvet (Bettane et Desseauve).

"Nous avons tous vécu l'impact que la victoire de la Coupe du monde de Rugby a eu sur la nation entière. En nous associant à nos ambassadeurs et à des supporters ayant des points de vue similaires, comme Mitsubishi Afrique du Sud et l'Académie « We Love Football », notre objectif est d'utiliser l'accompagnement professionnel et le sport comme un catalyseur d'opportunités et de développement social dans la communauté agricole de Stellenbosch".

Rebbeka Swiegers, Responsable RH



L'AVENIR S'ASSOCIE AVEC LA MEILLEURE EQUIPE DE CYCLISME D'AFRIQUE

Le domaine viticole l'Avenir est le fournisseur officiel de vin de l'équipe NTT Pro Cycling, la seule équipe africaine inscrite au World Tour.

Ce partenariat consolide le projet de développement sportif de L'Avenir et son implication dans le cyclisme sud-africain à travers la campagne « Pédaler pour Pebbles », lors du Tour de Cyclisme de Cape Town.

En tant qu'équipe axée sur la technologie, la performance et les objectifs, NTT Pro Cycling court pour quelque chose de plus grand que le simple succès au plus haut niveau. L'équipe court pour mobiliser les gens en Afrique pour qu'ils aillent de l'avant, avec des vélos, grâce à sa relation avec l'organisation caritative Qhubeka, qui permet de collecter des vélos et ainsi favoriser l'accès aux écoles, aux cliniques et à des opportunités de travail. Le vélo constitue un moyen de transport accessible et fiable et permet aux personnes dans le besoin de disposer d'un moyen de déplacement personnel, leur facilitant ainsi l'accès à un certain nombre de ressources.

"Les valeurs partagées sont la pierre angulaire de ce partenariat, non seulement en termes d'excellence et d'innovation, mais aussi dans le but plus profond d'accélérer le mouvement du développement durable en Afrique du Sud"

Naretha Ricome, Directrice générale

CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIETAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

Conscients de notre influence sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et en contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, à tous les niveaux, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, l'ensemble de nos sites accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.

S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans toutes les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de Montpellier SupAgro et en finançant des thèses en entreprise.

FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos 11 boutiques sont des lieux propices à l' échange et au partage. Nos différents sites réceptifs et notre Ecole des Vins sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation SupAgro Montpellier, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.



Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de Montpellier SupAgro et leurs professeurs, ainsi que par des professionnels d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 5e édition en 2020 a été mouvementée, suspendue dans le contexte de crise sanitaire, mais le Concours a pu se relancer et les candidats passeront devant le Jury avant la fin du premiers semestre 2021.

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



BATIR DES PARTENARIATS VERTUEUX AVEC L'AMONT

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaine d'approvisionnement s'est imposé à nous comme une évidence.



ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaine d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à explorer toutes les pistes d'innovations pour construire la viticulture de demain »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols, érosion de la biodiversité… Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

Pour nous accompagner dans cette démarche exploratoire, nous faisons appel au monde la recherche. Depuis 2014, AdVini est partenaire de la Chaire AgroSys et en 2020, nous renouvelons notre engagement pour le 3e cycle de cette Chaire.

Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant au plus près des chercheurs et des étudiants pour imaginer les pratiques de demain et les diffuser à nos partenaires !

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif. Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides.

S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous sommes à l'écoute des attentes des consommateurs.
Nous adaptons nos pratiques pour cadrer au mieux avec les évolutions de la société. »

De nombreux domaines chez AdVini se sont lancés dans la détection des résidus de pesticides éventuellement présents dans nos vins.

L'objectif de ces démarches ? Aller vers la réduction et la maitrise des résidus phytosanitaires dans les vins. Pour cela, un travail de fond est réalisé dès le début de la campagne viticole. Il se traduit notamment au niveau du calendrier de traitement : adaptation des dates de pulvérisation, modification des types de molécules utilisées, etc.

En anticipant au mieux, les résultats sont là et les résidus de pesticides dans les vins, eux, ont disparu !

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 88).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules,
- cyber attaques.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 10 des comptes consolidés du rapport financier donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité stratégie, développement et investissements, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement d'AdVini, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par le comité stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées au Comité stratégie, développements et investissements.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

 Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

 Un suivi trimestriel est réalisé dans le cadre d'une Commission d'investissements présidée par le Directeur Administratif et Financier.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

 Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le **comité d'audit** a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

Décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2.473.641,34 € de la façon suivante :

Résultat déficitaire de l'exercice	-2.473.641,34 €
Au compte « report à nouveau »	-2.473.641,34 €
Le compte « report à nouveau » s'élève donc à	236.972,38 €

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

SEPTIÈME RESOLUTION : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés

ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2021.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Modification de l'article 14 des statuts.

VINGTIÈME RÉSOLUTION : Suppression de l'article 39 des statuts.

VINGT ET UNIÉME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

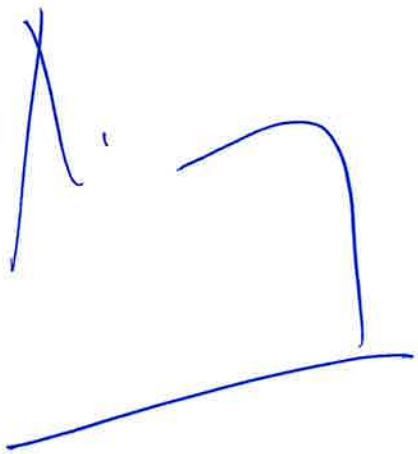
Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	30 827 152	7 695 904	7 663 234
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 853 394	3 847 952	3 831 617
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	230 339 926	240 251 747	232 411 004	235 540 704	235 284 755
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 945 234	2 700 538	4 489 202	3 044 856	2 675 234
Impôts sur les bénéfices	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060	205 987
Participation des salariés	161 039	187 376	242 015	158 723	163 275
Dot. Amortissements et provisions	8 369 948	2 849 641	4 771 782	1 640 934	818 001
Résultat net	-2 473 641	1 533 581	1 140 356	2 596 258	1 487 971
Résultat distribué			1 299 010	1 577 660	1 574 559
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,5	1,11	1,53	1,1	0,6
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,63	0,39	0,3	0,67	0,39
Dividende attribué	0	0	0,34	0,41	0,41
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	283	288	289	287	295
Masse salariale	12 311 115	13 005 020	12 331 777	11 885 297	11 766 541
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 477 981	6 129 711	4 403 896	5 725 708	6 902 836

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes par le Président du Directoire



KPMG AUDIT SUD-EST SAS
480, avenue du Prado
13 269 Marseille Cedex
SAS au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST SAS
480, avenue du Prado
13 269 Marseille Cedex
SAS au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation de la valeur actuelle des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2020, la valeur nette des titres de participation s'élève à 64 659 K€. Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution. Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : - prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ; - examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activité et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ; - analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;

	- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée au Covid-19 ; - vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST SAS	ERNST & YOUNG Audit
	
Nicolas Blasquez	Marie-Thérèse Mercier

ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2020

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif 3
Bilan - Passif 4
Compte de résultat 5

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction 8

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice 9

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture

Note 3. Evenements postérieurs à la clôture 10

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables 11

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations 21
5-2 Amortissements 22
5-3 Provisions et dépréciations 23
5-4 Créances et dettes 24
5-5 Eléments du fonds commercial 25
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes 26
5-7 Produits à recevoir 27
5-8 Charges à payer 28
5-9 Charges et produits constatés d'avance 29
5-10 Composition du capital social 30
5-11 Variation des capitaux propres 31
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG 32
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires 33
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun 34
5-15 Charges et produits exceptionnels 35
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices 36

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail 38
6-2 Engagements financiers donnés et reçus 39
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles 40
6-4 Instruments financiers 41
6-5 Situation fiscale différée et latente 42
6-6 Effectif moyen 43
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société 44
6-8 Filiales et participations 45
6-8 bis Filiales 46
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 47

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 907 189	6 645 750	13 261 439	14 255 705
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	262 603		262 603	284 611
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	114 287	5 585 380	5 586 968
Constructions	14 235 525	10 646 807	3 588 717	3 523 367
Installations techniques, matériel, outillage	17 742 250	12 742 010	5 000 240	3 897 622
Autres immobilisations corporelles	7 248 609	6 278 315	970 294	1 291 566
Immobilisations en cours	167 686		167 686	292 943
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	66 501 873	1 843 046	64 658 826	58 645 815
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	35 736 898		35 736 898	7 231 657
Autres immobilisations financières	1 708 191		1 708 191	1 932 058
ACTIF IMMOBILISE	**169 265 189**	**38 270 216**	**130 994 973**	**96 997 011**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	12 710 570	53 645	12 656 926	12 270 574
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 856 356		11 856 356	11 047 794
Marchandises	3 475 646	76 685	3 398 962	3 164 867
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 387 036	4 656 832	15 730 205	18 404 317
Autres créances	75 056 742	265 836	74 790 906	114 631 224
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 093 545		2 093 545	1 706 324
(dont actions propres : 1 961 165)				
Disponibilités	13 275 881		13 275 881	6 116 572
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	476 886		476 886	756 534
ACTIF CIRCULANT	**139 332 664**	**5 052 997**	**134 279 667**	**168 098 206**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 265 787		5 265 787	3 185 888
TOTAL GENERAL	**313 863 640**	**43 323 213**	**270 540 427**	**268 281 104**

Rubriques			31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	(dont versé :	31 534 680)	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			903 287	826 608
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau			2 710 614	1 253 712
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-2 473 641	1 533 581
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			486 175	461 564
CAPITAUX PROPRES			**62 182 534**	**64 631 564**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			6 197 695	4 101 207
Provisions pour charges			4 071 088	4 071 088
PROVISIONS			**10 268 783**	**8 172 295**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			129 350 296	122 421 430
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	5 208 683	3 070 326
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 786 281	54 201 332
Dettes fiscales et sociales			8 528 462	10 606 799
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			43 670	61 810
Autres dettes			4 889 394	4 902 423
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**197 806 786**	**195 264 121**
Ecarts de conversion passif			282 325	213 125
TOTAL GENERAL			**270 540 427**	**268 281 104**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	2 586 024	1 372 818	3 958 841	4 680 803
Production vendue de biens	118 600 030	96 333 344	214 933 374	225 368 843
Production vendue de services	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**131 585 446**	**98 754 480**	**230 339 926**	**240 251 747**
Production stockée			-8 596 956	4 324 543
Production immobilisée			26 280	51 000
Subventions d'exploitation			338 213	384 976
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 332 388	2 030 169
Autres produits			260 449	254 378
PRODUITS D'EXPLOITATION			**224 700 301**	**247 296 813**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			110 320 598	120 042 927
Variation de stock (marchandises)			-268 632	229 794
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			69 717 408	71 841 712
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-9 887 661	-1 707 506
Autres achats et charges externes			31 929 587	32 564 783
Impôts, taxes et versements assimilés			3 119 141	3 181 035
Salaires et traitements			12 311 115	13 005 020
Charges sociales			5 477 981	6 129 711
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 956 696	3 034 922
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 601 935	964 332
Dotations aux provisions			337 552	201 000
Autres charges			865 966	947 747
CHARGES D'EXPLOITATION			**229 481 686**	**250 435 478**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-4 781 386**	**-3 138 665**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			25 262	15 103
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				320
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			234 895	131 869
Autres intérêts et produits assimilés			5 735 960	3 864 655
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			75 000	818 068
Différences positives de change			463 597	77 643
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**6 509 452**	**4 892 553**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 027 480	91 263
Intérêts et charges assimilées			1 174 870	1 174 767
Différences négatives de change			407 543	441 293
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 609 892**	**1 707 322**
RESULTAT FINANCIER			**1 899 560**	**3 185 231**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-2 856 565**	**61 669**

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125 766	1 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital	140 088	74 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	377 664	92 773
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**643 518**	**168 085**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 010 484	204 119
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 073	100 126
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	113 112	74 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 211 668**	**378 857**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-568 150**	**-210 772**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	161 039	187 376
Impôts sur les bénéfices	-1 112 112	-1 870 060
TOTAL DES PRODUITS	**231 878 532**	**252 372 554**
TOTAL DES CHARGES	**234 352 174**	**250 838 974**
BENEFICE OU PERTE	**-2 473 641**	**1 533 581**

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 270 540 427 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 339 925 €, et dégageant un résultat de - 2 473 641 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités.
Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :

- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;

- le 22 juillet 2020 , la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :

- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;

- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

Néant

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DEROGATIONS

Néant

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 907 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.
Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2020, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2021 à 2025 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2019) pour la France, 10% (vs 10% en 2019) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2019) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2019) pour la France et 4% (vs 4% en 2019) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

EVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

NEANT

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/20 est de 106 649 pour une valeur 2 120 833 €. Le cours moyen de ces actions est de 19,89€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	100 463	1 961 135
Contrat liquidité	6 186	159 698

Soit 106 649 actions pour 2 120 833 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2020, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 159 426 € de participation et 0 € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 581 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 477 K€ en 2019.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2020, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux et Garri du Gai.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 28%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

 - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
 - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
 - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

 Au 31 décembre 2020, les ratios sont respectés.

 En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

 La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

 Au 31 décembre 2020, cet emprunt a été tiré à hauteur de 143,3 M€. Les frais d'émission (1,9 M€) ont été comptabilisés en autres achats et charges externes.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.667 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.364 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2020. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.
Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.
Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).
Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.
Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2019, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 6 juillet 2020 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera proposé de ne pas distribuer

de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

- Au 31 décembre 2020, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements

- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation

- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité

- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 867 331		535 876
Terrains	5 699 667		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 519 685		470 719
Install. techniques, matériel et outillage ind.	16 122 968		1 951 772
Installations générales, agenc., aménag.	5 017 051		2 337
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 232 389		36 872
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	292 943		79 452
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 157 902**		**2 541 153**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	59 600 846		6 976 777
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	9 163 715		31 334 984
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**68 785 568**		**38 311 761**
TOTAL GENERAL	**131 810 802**		**41 388 790**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	199 723		20 203 484	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 990 404	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		332 490	17 742 250	
Installations générales, agencements divers		59 509	4 959 878	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		8 610	2 260 651	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	204 709		167 686	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**204 709**	**400 609**	**45 093 737**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		75 750	66 501 873	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		3 053 610	37 445 089	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**3 129 360**	**103 967 969**	
TOTAL GENERAL	**404 433**	**3 529 970**	**169 265 189**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 293 324	1 352 426		6 645 750
Terrains	112 699	1 588		114 287
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 711 321	197 302		5 908 623
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 513 188	208 067		4 721 255
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 225 345	840 046	323 381	12 742 010
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 168 953	187 867	57 663	4 299 156
Matériel de transport	18 534	2 833		21 367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 798 467	166 568	7 242	1 957 792
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 565 436**	**1 604 270**	**388 287**	**29 781 420**
TOTAL GENERAL	**33 858 760**	**2 956 696**	**388 287**	**36 427 170**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 612**						**24 612**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 612**						**24 612**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	461 564	24 612		486 175
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**461 564**	**24 612**		**486 175**
Provisions pour litiges	803 664	464 052	377 664	890 052
Provisions pour garanties données aux clients	118 000		54 365	63 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 179 543	2 064 464		5 244 008
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**8 172 295**	**2 528 516**	**432 029**	**10 268 783**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	955 031	963 015	75 000	1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1	130 329		130 329
Dépréciations comptes clients	2 383 023	2 471 607	197 798	4 656 832
Autres dépréciations	265 836			265 836
DEPRECIATIONS	**3 603 891**	**3 564 951**	**272 798**	**6 896 044**
TOTAL GENERAL	**12 237 750**	**6 118 078**	**704 827**	**17 651 001**
Dotations et reprises d'exploitation		2 939 487	214 163	
Dotations et reprises financières		3 027 480	75 000	
Dotations et reprises exceptionnelles		151 112	415 664	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 736 898	4 415 309	31 321 589
Autres immobilisations financières	1 708 191	1 708 191	
Clients douteux ou litigieux	4 387 630	4 387 630	
Autres créances clients	15 999 406	15 999 406	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 430	20 430	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	30 714	30 714	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 704 615	1 704 615	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 194 846	1 194 846	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 574 500	2 574 500	
Groupe et associés	66 551 894	66 551 894	
Débiteurs divers	2 979 743	2 979 743	
Charges constatées d'avance	476 886	476 886	
TOTAL GENERAL	**133 365 753**	**102 044 164**	**31 321 589**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	31 334 984		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 829 743		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	20 655 585	20 655 585		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	108 694 711	27 085 016	27 739 797	53 869 898
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 786 281	49 786 281		
Personnel et comptes rattachés	1 935 090	1 935 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 237 298	2 237 298		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	510 515	510 515		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 845 559	3 845 559		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 670	43 670		
Groupe et associés	5 208 683	5 208 683		
Autres dettes	4 889 394	4 889 394		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**197 806 786**	**116 197 091**	**27 739 797**	**53 869 898**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	108 726 211			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 392 237			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**33 691**	

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 265 787		5 244 008	282 325
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**5 265 787**		**5 244 008**	**282 325**

Libellé	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	401 664
CLT FAE	424 450
CLT FAE CENTRAL	84 757
ETAT SUBV.À REC	2 470 745
ETAT PRODU	81 736
ALLOCATION ASP A REC	22 020
DIV. PRODTS À R	123 555
PAR ASSUR CREDIT	240 141
TOTAL AUTRES CREANCES	**3 849 067**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 849 067

Libellé	31/12/2020
INT.COUR./EMPRUNTS	150 067
FOURN.FNP VRAC	2 571 346
FOURN.FNP MS	781 301
FOURN.FNP PF	1 555 537
FOURN.FNP STT	3 817
FOURN.FNP	2 607 779
FOURN. FAR CENT	5 508
FOURN.FNP CIA VRAC	216 128
FOURN.FNP CIA MS	7 415
FOURN.FNP CIA PF	62 687
FOURN.FNP TVTE	378 501
CLT RRR ET AAE	11 996
PROV. CP À PAYER	1 072 476
PROV. AUTRES CA	701 010
PROV. PART SALARIES	139 869
CH.SOC.CP À PAYER	477 838
CH.SOC.À PAYER	330 711
TVA A REGULARISER	182
TVA FAE	82 201
ETAT CHARG	484 880
DIV. CH. A PAYER	142 422
PART. PUB EXPORT	1 727 095
PART. PUB GD	867 525
PART. PUB TRAD	234 594
PART. PUB LOCAL	64 066
COMMISSIONS AGENTS	684 666
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	13 960
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
INT.COUR.A PAYER	166 360
TOTAL	**15 587 781**
TOTAL	15 587 781

Libellé	31/12/2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	476 886
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	476 886

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	64 631 564
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	64 631 564

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 611
Autres variations		
Résultat de l'exercice	2 473 641	
SOLDE	**2 449 030**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	62 182 534

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	2 710 614
Résultat de l'exercice	-2 473 641
TOTAL	**236 972**

2 - Affectations	Montant
Report à nouveau	236 972
TOTAL	**236 972**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	%
VENTES VINS BOUTEILLES	119 465 089	96 370 717	215 835 806	226 760 906	-4,82 %
VENTES VINS VRAC	1 720 964	1 335 444	3 056 408	3 288 739	-7,06 %
PRESTATIONS	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102	12,21 %
TOTAL	**131 585 446**	**98 754 479**	**230 339 925**	**240 251 747**	**-4,13 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	57 420	25 262
TOTAL	**57 420**	**25 262**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	50	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 010 433	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	12 323	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	75 750	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	88 500	687
TOTAL	**1 211 667**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS CESSION ELEMENTS CORPORELS	7 818	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	132 271	778
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	377 664	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 766	771
TOTAL	**643 519**	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-2 856 564	-953 030	-1 903 534
Résultat exceptionnel à court terme	-568 149	-159 082	-409 067
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-161 039		-161 039
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-3 585 752**	**-1 112 112**	**-2 473 640**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**130 850**		**130 850**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours			7 035		7 035
TOTAL			**7 035**		**7 035**
VALEUR NETTE			**123 815**		**123 815**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours			5 614		5 614
TOTAL			**5 614**		**5 614**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			20 733		20 733
A plus d'un an et moins de 5 ans			50 231		50 231
A plus de cinq ans			3 042		3 042
TOTAL			**74 006**		**74 006**
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.			5 614		5 614

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	38 000 000		38 000 000			
TOTAL	**38 000 000**		**38 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 970 973					18 970 973
TOTAL	**18 970 973**					**18 970 973**

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**126 671 205**
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles)	88 544 644
Gage sur stocks (sûretés réelles)	17 000 000
Garantie d'Etat (sûretés personnelles)	18 000 000
Cautions (sûretés personnelles)	3 126 561
TOTAL	**126 671 205**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	45 000	-19	-71	52
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**45 000**	**-19**	**-71**	**52**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	écart de juste valeur
Vente à terme	6 931	71	-6	77
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**6 931**	**71**	**-6**	**77**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	136 129
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**136 129**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	434 088
Participation des salariés	45 091
Autres	64 378
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**543 557**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-407 428**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	95	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	45	
EMPLOYES ET OUVRIERS	142	
TOTAL	**283**	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 595 833	100, 	770 172 770 172	416 994 	2 995 882 (35 665)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 464 590	99,95 	303 373 303 373	 	3 742 579 366 243
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 240 324	100, 	458 101 458 101	2 524 950 	497 888 220 015
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 153 525	99,99 	784 897 784 897	442 435 	543 577 222 212
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 281 674	99,97 	543 536 543 536	1 289 360 	749 444 (16 559)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (263 938)	100, 	10 000 10 000	283 203 	(239) (8 642)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 297 372	100, 	271 224 271 224	1 316 064 	357 631 (50 122)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884 761 164	20 000 82 460	99,5 	19 900 	37 305 	131 010 62 460
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (184 650)	100, 	30 000 30 000	227 714 	163 133 (124 952)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 34 129	100, 	1 000 1 000	283 598 	63 161 (23 713)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 273 275	95, 	3 229 852 3 229 852	 	625 835 72 423
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	64 (629)	50, 	37 37	 	399 737 249
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 011 015	13,68 	1 865 083 1 865 083	1 139 443 	193 581 (530 651)
AUTRES PARTICIPATIONS					

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 501 044	100,	150 000 150 000	3 538 292	18 515 769 219 356
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 748 670	100,	2 727 110 1 852 110	220 089	2 429 821 71 122
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 77 420	50,	10 000 10 000		216 401 57 420
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 370 375	100,	1 427 605 1 427 605	3 367 855	27 710 210 (339 123)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 562 795	100,	7 000 000 7 000 000	6 499 180	1 717 565 (1 010 872)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 2 141 306	100,	3 804 271 3 804 271	70 494	7 348 201 222 315
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 276 116	100,	8 251 340 8 251 340	15 034 688	28 995 736 (1 534 228)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 767 053	90,	3 883 600 3 883 600	1 860 702	9 130 611 181 272
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 657 424	100,	18 186 036 18 186 036	9 314 626	8 850 656 (93 628)
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 158 503	100,	2 499 810 2 499 810	904 891	10 756 726 1 110 604
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 585 560)	100,		657 901	149 847 (35 129)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 209 887 3 233 467	100,	3 547 195 3 547 195	20 565 179	324 905 (5 987)
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 283 369	100,	963 015		3 818 (387 120)
ADVINI UK Londres GB	90 080 643 570	100,	122 553 122 553		757 626 460 625
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 121 024)	100,	40 000 40 000	1 349 904	189 462 (344 937)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (193 395)	99,	19 800 19 800	1 528 921	480 238 (9 749)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (312 855)	99,	19 800 19 800	1 061 259	207 964 (67 635)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 869 045	50,5	397 944 397 944	514 309	88 517 23 754
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 028 243	100,	4 228 120 4 228 120	493 653	4 198 122 160 805
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (287 833)	100,	1 043 1 043		58 554 (9 613)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 142 449	52,	882 683 882 683	3 630 308	278 914 37 743
ADVINI AB SUEDE	5 333 459 236	100,	5 333 5 333		351 916 91 960
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 42 507	99,	9 900 9 900	38 751	49 479 11 776

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-2 473 641
Impôt sur les bénéfices			-1 112 112
RESULTAT AVANT IMPOT			**-3 585 753**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 611**		**24 611**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-3 561 142**